Ville de Ribérac

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

COMMUNE DE RIBÉRAC

PRÉAMBULE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 06 février 1992, la tenue d'un **Débat d'Orientations Budgétaires (DOB)** s'impose aux collectivités. Étape **obligatoire** dans le cycle budgétaire des collectivités de plus de 3 500 habitants (ou comportant une commune de plus de 3.500 habitants), il doit se tenir dans un **délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif.**

L'article 107 de la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a modifié les articles L2312-1 et L2313-1 du CGCT dans le but d'**améliorer la transparence au sein de l'assemblée délibérante, l'information des administrés et la responsabilité financière des collectivités territoriales** de plus de 3.500 habitants.

Le débat d'orientation budgétaire représente une **étape essentielle de la procédure budgétaire** des collectivités. Il participe à l'information des élus en initiant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif de l'exercice à venir.

Les **objectifs** du débat :
- Présenter le contexte dans lequel la collectivité va évoluer au cours de l'exercice
- Informer sur la situation financière et organisationnelle
- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité

Ce DOB prend appui sur le **Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB)** préalablement rédigé par la collectivité et présentant :
- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes, précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre,
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses,
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

La tenue du DOB est actée par une **délibération de l'assemblée délibérante** et son contenu est retracé dans un compte-rendu de séance comme pour l'ensemble des délibérations. Il n'a cependant **pas de caractère décisionnel**.

Enfin, le ROB doit être **transmis aux communes membres et à l'EPCI (pour les communes) et mis à disposition du public** dans les 15 jours suivant le débat.

Ce rapport, support d'introduction au débat d'orientation du budget 2023, présentera :

- Le contexte international p 4
- Le contexte européen p 4
- Le contexte national p 5
- Le projet de Loi de Finances pour 2023 p 7

- Rétrospective budgétaire : p 8
. les faits marquants de 2022 p 8
. les résultats de l'exercice 2022 p 9
. les propositions d'affectation des résultats 2022 p 10
. les dépenses de fonctionnement p 11
. les ressources humaines p 13
. les recettes de fonctionnement p 14
. la dette p 19
. l'épargne brute / l'épargne nette p 23
. les dépenses d'investissement p 24
. les recettes d'investissement p 26
. les budgets annexes p 28
. les dépenses d'équipement des budgets annexes en 2022 p 31

- Prospective budgétaire : p 32
. le contexte p 32
. les dépenses de fonctionnement p 33
. les ressources humaines p 33
. les recettes de fonctionnement (fiscalité, dotations) p 34
. les budgets annexes p 34
. la dette p 36
. l'investissement p 37
. les restes à réaliser 2022 p 37
. les orientations p 38
. le programme Petites villes de demain p 39
. les travaux de reconstruction suite à la tempête du 20 juin 2022 p 43
. la réhabilitation du gymnase en complexe multisports p 44
. la réhabilitation de l'église Notre Dame de la Paix p 45
. la modernisation de l'éclairage public – la convention Nouvelle donne et le schéma directeur d'aménagement lumière p 46
. la réfection de la rue Jean Moulin p 47
. la convention EPFNA – veille foncière sur deux îlots en centre-ville p 48
. la création de logements dans l'ancienne gendarmerie et dans l'ancienne mairie p 49
. les opérations en cours et les opérations achevées en 2022 p 51
. les besoins minimum en investissement p 51

LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Monde : ralentissement de la croissance sur fond d'inflation record

Dans le monde entier, l'inflation, résultant en grande partie de **l'envolée des cours des matières premières notamment énergétiques**, a atteint en 2022 des sommets inédits depuis 40 ans. Cette situation a conduit les banques centrales à **durcir fortement les conditions financières** tout au long de l'année. Jusqu'ici de multiples facteurs (épargne, dynamique de l'emploi, boucliers énergétiques…) ont permis d'amortir l'impact de la remontée des taux sur la consommation et l'investissement de sorte que **l'économie mondiale a ralenti progressivement**, sans décrochage violent. En zone Euro, le PIB a ainsi ralenti à +0,3 % T/T au T3 après +0,8 % au T2.

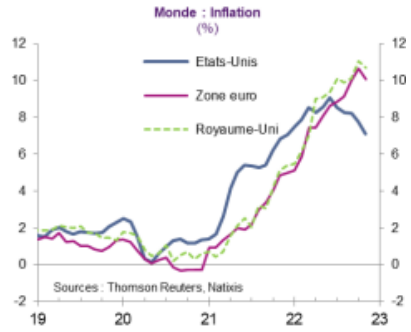

Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, **l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine**. En zone Euro, l'inflation a atteint 10,6 % en octobre avant de s'infléchir fin 2022 terminant à 9,2 % en décembre suite à la baisse des prix de l'énergie. Au Royaume-Uni, l'inflation a atteint un pic de 11,1 % en octobre, le Brexit s'ajoutant aux fluctuations des prix énergétiques. Aux Etats-Unis, où la Réserve fédérale a relevé 7 fois le taux des fonds fédéraux depuis mars 2022, l'inflation s'est infléchie en juillet, refluant de 9,1 % en juin à 6,5 % en décembre. Mais jusqu'ici, les prix des composantes sous-jacentes n'ont toujours pas montré de signe de ralentissement. En conséquence, **l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) est toujours en hausse.**

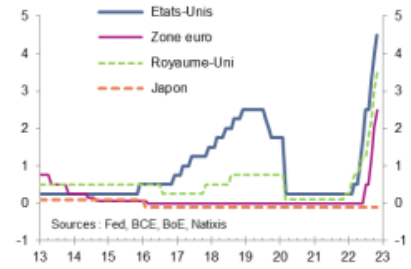

LE CONTEXTE EUROPÉEN

Zone Euro : une année marquée par la crise énergétique

La zone Euro est la **région la plus exposée aux répercussions économiques du conflit en Ukraine**, et notamment aux importantes difficultés d'approvisionnement énergétique. La zone Euro y fait face en tentant de diversifier géographiquement ses importations d'énergie, ce qui, à court-terme, n'a pu se faire que de façon limitée et particulièrement coûteuse.

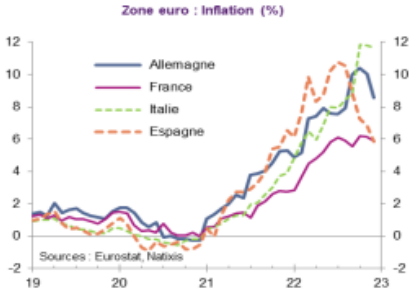

Confrontée à l'envolée de l'inflation conjuguée au durcissement des conditions monétaires, **l'activité économique de la zone Euro a ralenti** de 0,8 % T/T au T2 à 0,3 % au T3. Toutefois, le dynamisme des investissements a créé la surprise au T3 tandis que la consommation des ménages s'est révélée relativement résiliente (épargne). Depuis, **la tendance de ralentissement de l'activité se confirme**.

Jugeant durable la hausse de l'inflation suite au déclenchement de la guerre en Ukraine, la BCE a débuté **la remontée de ses taux** en juillet et l'a poursuivie jusqu'en décembre. Fin 2022, les principaux taux directeurs de la BCE s'établissaient ainsi **dans la fourchette 2 % - 2,75 %.** Fin 2022, le ton de la BCE s'est durci avec l'annonce de **probables prolongements tant du cycle haussier des taux** que de la durée de son resserrement monétaire.

LE CONTEXTE NATIONAL

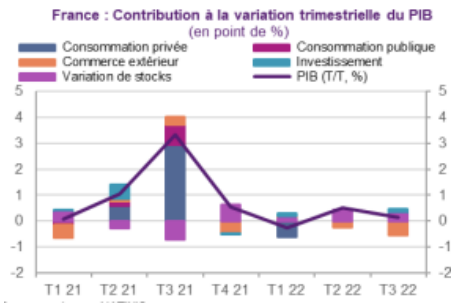

Une croissance jusqu'ici résiliente

Comparé aux prévisions formulées fin 2021, **l'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu**, en raison de la guerre en Ukraine et de la crise énergétique qui en a découlé. **La consommation des ménages**, principal moteur traditionnel de la croissance française, a fini par légèrement reculer au T3 dans un **contexte d'inflation élevée**. L'inflation est repartie à la hausse en octobre dans un contexte de pénurie de carburants, avant de légèrement décélérer en décembre en lien avec la baisse des prix de l'énergie. En moyenne, **l'inflation française a été de 5,2 % en 2022 après 1,6 % en 2021**.

France	2021	2022p
PIB (GA, %)	**6,8**	**2,5**
Consommation privée (GA, %)	5,3	2,4
Consommation publique (GA, %)	6,3	2,6
Investissement(GA, %)	11,4	2,2
investissement des entreprises (GA %)	*11,4*	*3,2*
investissement des ménages (GA %)	*17,0*	*0,8*
Exportations (GA, %)	8,6	8,1
Importations (GA, %)	7,8	9,1
Commerce extérier (contrib., %)	0,1	-0,2
Inflation (%)	1,6	5,2
Inflation sous-jacente (hors énergie, alim. non-transf.) (%)	1,1	3,8

Sources : Insee, Natixis

Mais grâce aux mesures de lutte contre l'inflation (boucliers tarifaires, remise carburants…) adoptées par le gouvernement français, la hausse moyenne de **l'inflation française s'est révélée en 2022 la plus faible de la zone Euro**. Au T3, la croissance française a été portée par l'investissement qui a nettement accéléré. Cette dynamique est largement due aux investissements d'entreprises non financières qui ont bondi sous l'effet d'un rebond d'achats de véhicules. Les investissements des ménages ont, eux, reculé de 0,7 %. La contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB a été négative.

Jusqu'ici, l'activité française s'est révélée relativement résiliente face à l'envolée de l'inflation et devrait, malgré le ralentissement attendu fin 2022, croître de 2,5 % en moyenne en 2022.

Plus faible poussée inflationniste de la zone Euro

A l'instar de nombreux pays développés, la France a assisté à une **hausse progressive de l'inflation depuis janvier 2021**. Face au rebond de la demande mondiale post-covid associé aux goulots d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement et à des facteurs climatiques défavorables de sécheresse, l'inflation française a dépassé le seuil de 2 % dès le T3 2021.

La crise énergétique induite par le déclenchement de la guerre en Ukraine fin février 2022 a propulsé depuis **l'inflation à des niveaux records qui n'avaient plus été atteints depuis le milieu des années 1980**. Si cette inflation est initialement imputable à l'augmentation spectaculaire des prix de l'énergie, elle se diffuse depuis progressivement **à l'ensemble des biens et services**, entrainant l'inflation sous-jacente (hors énergie et alimentation non transformée) dans son sillage.

Progressant régulièrement depuis janvier, celle-ci atteignait 5,3 % en novembre 2022. Elle devrait être proche de 3,8 % en moyenne en 2022 après 1,1 % en 2021.

L'envolée de l'inflation a été atténuée en France par de nombreuses **mesures de soutien gouvernementales**, de sorte que son niveau est le plus faible au sein de la zone Euro. Confronté à la hausse de l'inflation, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages français s'est replié

de 1,8 % T/T au T1 et 1 % au T2 2022 avant de rebondir à 0,8 % au T3 sous l'effet conjugué des **renégociations d'accords salariaux**, de la **revalorisation du Smic** (+2,01 %) en août et d'autres mesures gouvernementales telles que **la prime de partage de la valeur** mise en place en juillet ou encore la **revalorisation du point d'indice des agents de la fonction publique**. La **revalorisation des retraites complémentaires** associée à de nouvelles mesures de soutien introduites au T4 (**suppression de la redevance audiovisuelle, poursuite de la réduction de la taxe d'habitation, chèque énergie exceptionnel**...) devrait à nouveau soutenir le pouvoir d'achat au T4, de sorte que la perte de pouvoir d'achat sur l'ensemble de l'année devrait rester relativement limitée (inférieure à 1 % en 2022).

Un marché du travail sous tension

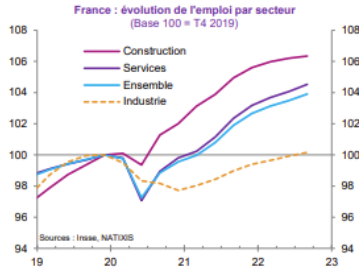

Depuis 2021, le **dynamisme du marché du travail** ne cesse pas de surprendre, sa vigueur étant plus soutenue que celle de l'activité économique. L'emploi a en effet progressé de 3,9 % entre fin 2019 et le T3 2022 tandis que le PIB ne progressait que de 1,1 %. Si le rythme des créations d'emplois en 2022 a décéléré de moitié, en moyenne, par rapport à 2021, il est demeuré stable à 0,4 % T/T sur les trois premiers trimestres de 2022.

Fin septembre 2022, tous les secteurs d'activité, industrie inclue, avaient dépassé leur niveau d'avant pandémie et plus d'un million d'emplois avaient été créés depuis fin 2019. Au sein des services marchands à l'origine de 73 % des créations d'emplois, le secteur des services aux entreprises a été le plus créateur d'emplois, largement devant le secteur du commerce.

Le **taux de chômage recule globalement** depuis le T4 2020. Il est passé en France métropolitaine de 8,8% au T2 2020 à 7,1 % au T3 2022, niveau où il est quasi stable depuis un an.

En dépit du ralentissement de l'activité économique à l'œuvre, **les difficultés de recrutement** rencontrées par les entreprises ne faiblissent pas selon les enquêtes de conjoncture, signe du maintien des tensions sur le marché du travail. Au contraire, la part des entreprises françaises rencontrant des difficultés de recrutement atteint des niveaux records dans les grands secteurs de l'économie fin 2022. Ainsi, 83 % des entreprises de la construction étaient concernées en octobre 2022, 65 % dans l'industrie manufacturière et 62 % dans les services.

La crise énergétique ralentit le redressement des finances publiques

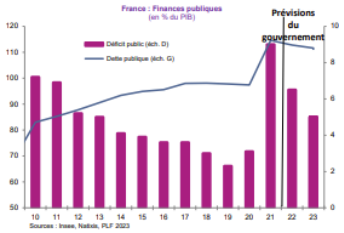

Marqué, ces trois dernières années, par des interventions publiques massives en raison de la crise sanitaire puis de celle énergétique induite par la guerre en Ukraine, **le déficit public**, qui avait atteint le niveau inédit de 9 % en 2020, **devrait poursuivre son redressement**. Il est attendu à 5 % en 2022, après 6,5 % en 2021. La dette publique au sens de Maastricht devrait s'élever à 111,6 % du PIB contre 112,8 % en 2021 selon la loi de finances pour 2023.

Pour 2023, le gouvernement prévoit une **stabilisation du déficit public à 5 % du PIB** et une **dette publique également quasi-stable** à 111,2 % du PIB. Le ratio de dépenses publiques devrait poursuivre sa baisse en 2023 pour s'établir à 56,9 %. La hausse progressive des taux directeurs de la Banque centrale européenne associée au ralentissement économique à l'œuvre devraient **peser sur les finances publiques**.

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2023

La discussion autour du projet de loi de finances a amené le Gouvernement à engager sa responsabilité à cinq reprises en déclenchant l'article 49, alinéa 3 de la Constitution. Quant au projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027, aucun accord n'ayant été trouvé, il devrait repasser en seconde lecture au Parlement au premier semestre 2023. Il semble qu'**impliquer encore plus les collectivités dans le redressement des finances publiques reste l'objectif du Gouvernement**, mais sans recours au pacte de confiance initialement envisagé. Pour rappel, il prévoyait une trajectoire annuelle de progression des dépenses réelles de fonctionnement égale à l'inflation moins 0,5 %, avec suivi par catégorie de collectivités et, en cas de dépassement par catégorie, des sanctions limitées aux plus grandes entités qui n'auraient pas respecté la trajectoire.

La LFI 2023 contient des mesures d'ajustement, mais aussi quelques dispositions significatives :

- **la CVAE** est progressivement supprimée (2023-2024) afin de soutenir la compétitivité des entreprises françaises. Les modalités de compensation pour les collectivités qui perdent cette ressource dès 2023 passent par l'attribution d'une fraction de TVA.
- **le « fonds vert » au service de la transition écologique des collectivités** est augmenté à 2 milliards €. Son application est limitée à 2023.
- **la DGF augmente** de 320 millions € sur un total de 26,9 milliards € (une première depuis treize ans). Face à l'inflation qui impacte fortement les budgets des collectivités, la loi met en place **un filet de sécurité** centré sur les dépenses énergétiques, **un bouclier tarifaire** et **un amortisseur sur les tarifs de l'électricité**.
- **les transferts et les concours financiers de l'État** sont revus à la hausse.
- l'enveloppe dédiée aux **dotations de soutien à l'investissement local (DETR, DSIL, DPV, DSID)** stagne. Les préfets pourront augmenter les dotations si le projet subventionné revêt un caractère écologique.

Principales données financières 2023

• **Contexte macro-économique**	
Croissance France	1,0 %
Croissance Zone €	1,5 %
Inflation	4,2 %
• **Administrations publiques**	
Croissance en volume de la dépense publique	-1,5 %
Déficit public (% du PIB)	5,0 %
Dette publique (% du PIB)	111,2 %
• **Collectivités locales**	
Transferts financiers de l'État	107 782 millions €
dont concours financiers de l'État	53 270 millions €
dont DGF	26 798 millions €
• **Point d'indice de la fonction publique**	58,2004 €

- **le filet de sécurité** est attribué à certaines collectivités sur critères liés à l'épargne brute, au potentiel financier, au potentiel fiscal.
- **la dotation pour les titres sécurisés** est revalorisée afin de réduire les délais d'obtention des documents d'identité (dotation forfaire augmentée, soutien renforcé aux communes qui enregistrent un nombre élevé de demandes, dotation majorée pour les communes utilisant une plateforme de prise de rendez-vous en ligne interopérable avec la station).
- **la péréquation verticale (DI, DSR)** est augmentée, la répartition de la péréquation horizontale (FPIC) est modifiée.
- **le système fiscal est adapté** aux exigences de la transition énergétique (exonération de TFPB pour les logements sociaux et taxe d'aménagement).
- l'application de **la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels et des locaux d'habitation** est décalée à 2025.
- **les critères de classification d'une commune en « zone tendue »** (difficulté à y trouver un logement) sont élargis.
- les modalités de **reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI** est prolongée en 2023. La perte de recettes pour la commune n'est en revanche plus compensée par une majoration de la DGF.
- **le bouclier tarifaire** est prolongé pour l'année 2023 pour les petites collectivités éligibles (moins de 10 ETP, recettes de fonctionnements inférieures à 2 millions €, puissance électrique inférieure à 36 Kva). Mise en place d'**un amortisseur électricité**, sous conditions, pour les collectivités non éligibles au bouclier tarifaire.
- **la dotation de soutien aux communes** pour la protection de la biodiversité et pour la valorisation des aménités rurales est augmentée.
- la mise en œuvre expérimentale du **compte financier unique (CFU)** fait l'objet d'une nouvelle phase pour se porter candidat sur les comptes de l'année 2023.
- **la modification du financement du CNFPT** (transfert de l'Etat aux collectivités territoriales) est confirmée.

LES FINANCES COMMUNALES – RÉTROSPECTIVE

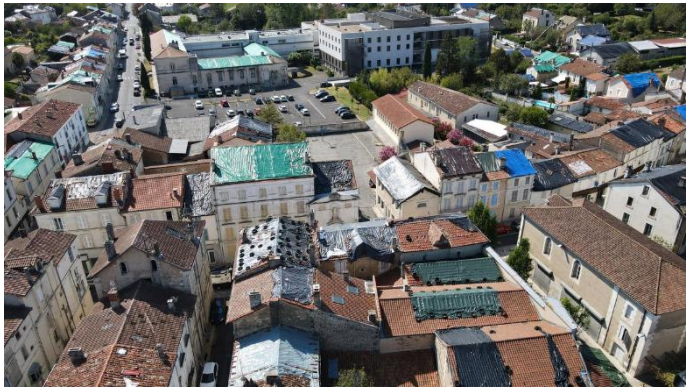

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

Dans le courant de la soirée du 20 juin 2022, une violente tempête s'est abattue sur le ribéracois et a notamment touché la Commune de Ribérac. Des vents forts combinés à une averse de grêle très violente ont saccagé une grande partie des bâtiments du territoire. Les conséquences de cette tempête sont, encore aujourd'hui, largement visibles sur l'ensemble de la Commune et du territoire.

Après avoir géré l'urgence à laquelle ont été confrontés les habitants ribéracois, la Commune s'est attelée à recenser les dégâts sur ses propres biens. **Ce sont notamment 54 bâtiments municipaux qui ont été endommagés** (toitures, façades, vitrages, volets…). Les infiltrations d'eau ont ensuite détérioré les éléments intérieurs (isolation, plafonds, électricité, murs, peintures, sols…). Plusieurs services ont dû fermer leurs portes du jour au lendemain (cinéma, bibliothèque, service culturel, espace André Malraux, gymnase, écoles et cantines scolaires…), l'état des bâtiments ne permettant plus d'assurer l'accueil des usagers et des agents municipaux dans de bonnes conditions de sécurité.

Les conséquences de cette tempête fragilisent encore davantage la situation financière de la Commune. Avant la tempête, la commune était déjà dans une situation financière compliquée, conséquence notamment des charges de centralité et de certains choix politiques antérieurs. Cette mauvaise santé financière était déjà bien visible dans le budget de la collectivité qui ne disposait pas de marges d'autofinancement depuis plusieurs années. Les marges de manœuvre budgétaires sont quasi inexistantes (dépenses de fonctionnement contraintes au maximum, taux de fiscalité élevés…). Les montants de remise en état du patrimoine communal son tels que la Commune de Ribérac se retrouve dans une situation financière critique qui nécessite l'aide financière de partenaires publics et privés.

A ce jour, le chiffrage des dépenses directes et indirectes de la tempête s'établit comme suit (estimatif susceptible d'évolution) :

Dépenses	Estimation	Estimation
	HT	TTC
Travaux bâtiments	5 587 853 €	6 705 424 €
MOE - études bâtiments	254 641 €	305 569 €
Travaux gymnase (reconstruction suite tempête)	1 377 535 €	1 653 042 €
MOE - études gymnase tempête	151 529 €	181 835 €
Travaux église (reconstruction suite tempête)	762 677 €	915 213 €
MOE - études église tempête	83 895 €	100 673 €
Sous-total dépenses directes tempête	8 218 130 €	9 861 756 €
Travaux création d'un complexe multisports	2 590 815 €	3 108 978 €
MOE - études création d'un complexe multisports	284 990 €	341 988 €
Travaux église structure, restauration du patrimoine	5 509 298 €	6 611 158 €
MOE - études église structure, restauration…	670 930 €	805 116 €
Sous-total dépenses indirectes tempête	9 056 032 €	10 867 239 €
TOTAL TEMPETE	**17 274 162 €**	**20 728 995 €**

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022

Comptes administratifs et comptes de gestion – budget principal & budgets annexes

COMMUNE

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
F	5 093 607,34	8 718 905,62	3 625 298,28	220 151,27	3 845 449,55
I	1 824 003,53	1 352 568,82	-471 434,71	-643 376,01	-1 114 810,72
			3 153 863,57	-423 224,74	2 730 638,83

Restes à réaliser 2022

D	2 919 049,25
R	350 860,33
T	-2 568 188,92

Résultat 2022	**162 449,91**

ASSAINISSEMENT

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
E	238 834,09	403 576,84	164 742,75	172 610,71	337 353,46
I	420 444,91	506 053,24	85 608,33	-143 678,66	-58 070,33
			250 351,08	28 932,05	279 283,13

Restes à réaliser 2022

D	238 576,13
R	0,00
T	-238 576,13

Résultat 2022	**40 707,00**

CINÉMA

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
F	165 564,37	238 528,94	72 964,57	-688,15	72 276,42
I	59 757,19	39 809,08	-19 948,11	3 080,65	-16 867,46
			53 016,46	2 392,50	55 408,96

Restes à réaliser 2022

D	91 304,17
R	0,00
T	-91 304,17

Résultat 2022	**-35 895,21**

ABATTOIR

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
E	227 621,71	307 644,40	80 022,69	-13 391,98	66 630,71
I	139 240,15	88 088,92	-51 151,23	-15 151,74	-66 302,97
			28 871,46	-28 543,72	327,74

Restes à réaliser 2022

D	0,00
R	0,00
T	0,00

Résultat 2022	**327,74**

RÉGIE CULTURELLE

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
F	189 079,14	220 021,55	30 942,41	-9 920,32	21 022,09
I	2 561,50	9 588,90	7 027,40	-3 171,01	3 856,39
			37 969,81	-13 091,33	24 878,48

Restes à réaliser 2022

D	27 546,00
R	0,00
T	-27 546,00

Résultat 2022	**-2 667,52**

CAMPING

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
E	5 459,40	13 126,12	7 666,72	1 623,62	9 290,34
I	140,00	386,00	246,00	299,00	545,00
			7 912,72	1 922,62	9 835,34

Restes à réaliser 2022

D	0,00
R	0,00
T	0,00

Résultat 2022	**9 835,34**

Les résultats budgétaires 2022 sont fortement impactés par la crise énergétique et l'inflation qui en a découlé ainsi que par les effets financiers de la tempête de grêle du mois de juin 2022.

Les résultats sont dégradés par rapport à l'exercice 2021
(résultat consolidé de 355.442,05 €)

CONSOLIDÉ

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultats antérieurs	Résultat total
F	5 920 166,05	9 901 803,47	3 981 637,42	370 385,15	4 352 022,57
I	2 446 147,28	1 996 494,96	-449 652,32	-801 997,77	-1 251 650,09
			3 531 985,10	-431 612,62	3 100 372,48

Restes à réaliser 2022

D	3 276 475,55
R	350 860,33
T	-2 925 615,22

Résultat 2022	**174 757,26**

LES PROPOSITIONS D'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

BUDGET PRINCIPAL		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		3 682 999,64
Solde de la Section de Fonctionnement		3 845 449,55
Affectation	DI 001	1 114 810,72
	RI 1068	3 682 999,64
	RF 002	162 449,91
Report	RI 001	0,00
	RF 002	0,00

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		296 646,46
Solde de la Section d'Exploitation		337 353,46
Affectation	DI 001	58 070,33
	RI 1068	296 646,46
	RE 002	40 707,00
Report	RI 001	0,00
	RE 002	0,00

BUDGET ANNEXE CINEMA		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		108 171,63
Solde de la Section d'Exploitation		72 276,42
Affectation	DI 001	16 867,46
	RI 1068	72 276,42
	RF 002	0,00
Report	RF 002	0,00
	DI 001	0,00

BUDGET ANNEXE ABATTOIR		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		66 302,97
Solde de la Section d'Exploitation		66 630,71
Affectation	DI 001	66 302,97
	RI 1068	66 302,97
	RE 002	327,74
Report	DE 002	0,00
	DI 001	0,00

BUGET ANNEXE REGIE CULTURELLE		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		23 689,61
Solde de la Section de Fonctionnement		21 022,09
Affectation	DI 001	3 856,39
	RI 1068	21 022,09
	RF 002	0,00
Report	DI 001	0,00
	DF 002	0,00

BUDGET ANNEXE CAMPING		
Besoin de Financement de la Section d'Investissement		0,00
Solde de la Section de Fonctionnement		9 290,34
Affectation	RI 001	0,00
	RI 1068	0,00
	RE 002	0,00
Report	RE 002	9 290,34
	RI 001	545,00

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2022 (budget principal)

Article	Libellé	Réalisé	Prévisionnel	% DF *	% DRF **
011	Charges à caractère général	1 179 451,76	1 305 783,00	23,16 %	24,23 %
012	Charges de personnel	2 583 554,38	2 604 745,00	50,72 %	53,07 %
014	Atténuation de produits	0,00	0,00	0,00 %	0,00 %
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00 %	0,00 %
023	Virement à la section de fonctionnement	0,00	4 697 531,01	0,00 %	0,00 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	225 639,93	167 930,00	4,43 %	4,64 %
65	Autres charges de gestion courante	959 971,70	1 126 750,16	18,85 %	19,72 %
66	Charges financières	129 842,05	130 750,00	2,55 %	2,67 %
67	Charges exceptionnelles	5 147,52	10 500,00	0,10 %	0,11 %
68	Dotations aux provisions	10 000,00	10 000,00	0,20 %	0,21 %
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 093 607,34	10 053 989,17	100,00 %	

* *DF = dépenses de fonctionnement*
** *DRF = dépenses réelles de fonctionnement*
Prévisionnel = BP + BS + DM

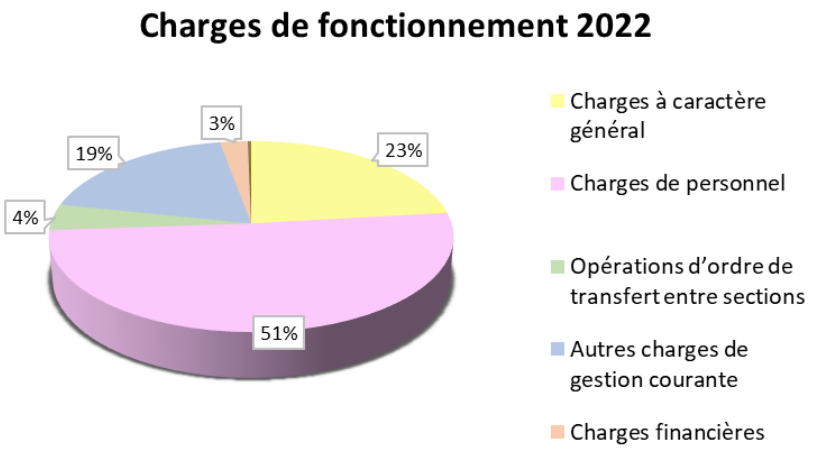

Rétrospective des dépenses de fonctionnement 2019 / 2022

Article	Libellé	2019	2020	2021	2022	Évolution 2019/2022	Évolution 2021/2022	Évolution 2021/2022 %
011	Charges à caractère général	1 061 770,23	905 949,04	1 040 219,73	1 179 451,76	117 681,53	139 232,03	13,38%
012	Charges de personnel	2 540 693,10	2 508 372,26	2 575 419,70	2 583 554,38	42 861,28	8 134,68	0,32%
014	Atténuation de produits	0,00	10 295,00	2 524,00	0,00	0,00	-2 524,00	-100,00%
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	120 111,07	146 885,04	130 321,62	225 639,93	105 528,86	95 318,31	73,14%
65	Autres charges de gestion courante	956 711,82	849 157,53	1 042 251,53	959 971,70	3 259,88	-82 279,83	-7,89%
66	Charges financières	396 764,10	162 128,25	143 810,76	129 842,05	-266 922,05	-13 968,71	-9,71%
67	Charges exceptionnelles	15 310,50	10 848,72	11 875,72	5 147,52	-10 162,98	-6 728,20	-56,66%
68	Dotations aux provisions	5 450,00	39 484,00	3 006,00	10 000,00	4 550,00	6 994,00	232,67%
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		5 096 810,82	4 633 119,84	4 949 429,06	5 093 607,34	-3 203,48	144 178,28	2,91%

Les charges à caractère général (chapitre 011 : fluides, carburants, alimentation, petit matériel, assurances, contrats…) continuent leur progression (+13,38 % par rapport à 2021) traduisant les hausses de prix de l'énergie et des matières premières auxquelles les collectivités locales n'échappent pas. Pour rappel, la baisse observée en 2020 (– 15,36 % par rapport à 2019) était liée à la situation sanitaire exceptionnelle de cette année, avec la fermeture des services et la mise à l'arrêt de leurs activités pendant plusieurs mois. Elles représentent 23,16 % des dépenses de fonctionnement en 2022.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont en hausse très modérée (+ 8.124 € soit + 0,32 % par rapport à 2021). L'année a été marquée par la hausse de la valeur du point d'indice en juillet 2022 (base du calcul des salaires des agents publics) qui a occasionné une hausse de 37.214 € en 2022. Cette hausse aura également une influence sur le chapitre 012 en 2023.Il s'agit pour les communes, de manière générale, de la principale dépense de fonctionnement (52,27 % des DRF pour Ribérac en 2022, après retraitement afin de prendre en compte les recettes liées au personnel contre 51,91 % en 2021 et 51,80 % en 2020).

Le chapitre 042 retrace **les opérations d'ordre** des amortissements des biens. Leur évolution dépend du matériel présent à l'actif de la Commune et des modalités d'amortissement. Elles consistent en une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Elles sont donc neutres budgétairement.

Les autres charges de gestion (chapitre 65) comprenant les indemnités des élus, les participations obligatoires (ex : contingent SDIS), les subventions aux budgets annexes ainsi que les subventions aux associations ont diminué de 7,89 % entre 20211 et 2022.

Cette baisse provient notamment de la baisse de la subvention d'équilibre au budget annexe abattoir. Pour rappel, en 2021, la provision de la totalité du risque lié à la liquidation de la SRA à hauteur de 320.385 € avait obligé le budget principal à verser une subvention d'un montant de 400.000 €. Elle a été de 240.000 € en 2022 afin de financer le remboursement de la dette (98.000 €) ainsi que le protocole transactionnel 150.000 €.

	Subvention d'équilibre 2022
Abattoir	240 000 €
Cinéma	22 000 €
Régie culturelle	171 000 €
TOTAL	433 000 €

Les subventions aux associations ont retrouvé le niveau antérieur à la crise sanitaire (117.990 €), signe d'un retour à la normale des activités associatives (hors conséquences de la tempête de grêle sur les locaux et équipements municipaux mis à disposition des associations).

Les charges financières du chapitre 66 (remboursement de la partie intérêts de l'échéance 2022 de la dette) diminuent chaque année sur la période, signe d'un vieillissement de la dette. En contrepartie, le remboursement du capital augmente dans les mêmes proportions. *NB : le compte 66 de l'année 2019 inclut des opérations d'ordre spécifiques suite à la renégociation d'un emprunt. Le montant du remboursement des intérêts seuls s'élevait alors à 176.132 €.*

Les charges à caractère exceptionnel du chapitre 67 (aides exceptionnelles aux personnes de droit privé et remboursements divers) ont diminué sur la période. Malgré cela, la Commune a contribué financièrement à la présence médicale en remboursant le loyer d'un médecin (à hauteur de 4.747 € sur ce même chapitre budgétaire). Elle a par ailleurs attribué des aides à 20 familles dans le cadre du plan d'aide à la pratique sportive en 2022. En matière de présence médicale, la Commune a également pris en charge le loyer et les charges correspondantes de l'antenne du centre départemental de santé depuis le mois de septembre, soit 10.379 € sur le chapitre 61. Ces dépenses, en année pleine, représenteront la somme d'environ 46.000 € en 2023

Principales charges de fonctionnement - évolution 2014-2022

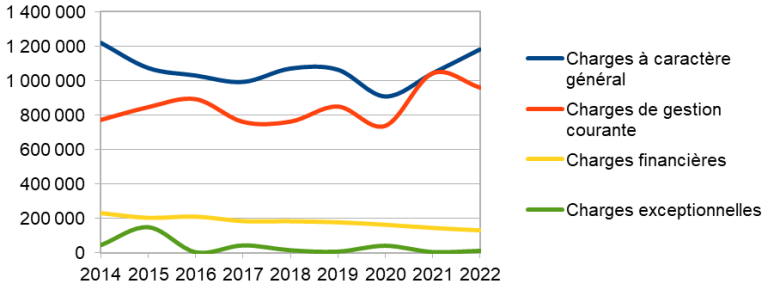

Les dotations aux provisions (chapitre 68) sont des charges qui fluctuent en fonction des risques financiers encourus par la Commune dans certains dossiers. Elles font l'objet d'une délibération du conseil municipal. Le risque couvert par la provision de 2022 ne s'étant pas réalisé, la somme sera reprise en recette au budget 2023.

D'une manière générale, les charges de fonctionnement ont augmenté en 2022 de 2,91 %.

Les ressources humaines et les charges de personnel

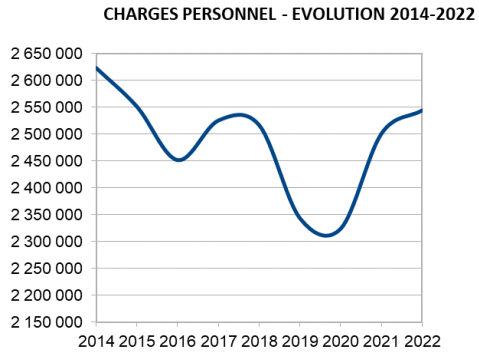

Les charges de personnel représentent le premier poste de dépenses des collectivités locales.

En sa qualité de bourg centre, les charges de personnel représentent pour la Commune de Ribérac en moyenne 50 % des dépenses réelles de fonctionnement. Les services assumés par la seule ville de Ribérac, bien que bénéficiant à des usagers bien au-delà du territoire communal, expliquent cette proportion.

Le budget du personnel communal fait par ailleurs l'objet de remboursements divers :

- Mise à disposition à des tiers (associations, EPCI…)
- Remboursements liés aux arrêts maladie (CPAM, assurance statutaire…)

Les charges « nettes » de personnel correspondent à la différence entre les dépenses du chapitre 012 et les recettes.

CHARGES DE PERSONNEL	**2014**	**2015**	**2016**	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**	**Différence 2014-2022**	**% 2014 / 2022**
	2 738 044,48	2 684 310,06	2 606 024,51	2 685 532,43	2 648 158,45	2 540 693,10	2 508 372,26	2 584 622,32	2 583 554,38	-149 206,98	-5,46 %
DÉPENSES	**2 738 044,48**	**2 684 310,06**	**2 606 024,51**	**2 685 532,43**	**2 648 158,45**	**2 540 693,10**	**2 508 372,26**	**2 584 622,32**	**2 583 554,38**	**-149 206,98**	**-5,46 %**
Remb sur rémunérations du personnel	13 927,84	37 864,62	48 811,07	64 932,01	54 029,46	82 364,67	74 717,00	62 311,54	32 079,59	-336,29	-1,04 %
Remb frais de personnel par des tiers	100 439,25	94 892,08	105 416,66	94 883,51	77 171,74	115 061,52	109 666,63	20 938,50	6 913,50	-170 678,51	-96,11 %
RECETTES	**114 367,09**	**132 756,70**	**154 227,73**	**159 815,52**	**131 201,20**	**197 426,19**	**184 383,63**	**83 250,04**	**38 993,09**	**-171 014,80**	**-81,43 %**
CHARGES NETTES DE PERSONNEL	**2 623 677,39**	**2 551 553,36**	**2 451 796,78**	**2 525 716,91**	**2 516 957,25**	**2 343 266,91**	**2 323 988,63**	**2 501 372,28**	**2 544 561,29**	**21 807,82**	**0,86 %**
% des dépenses réelles de fonctionnement	**51,61%**	**50,50%**	**50,45%**	**53,39%**	**53,03%**	**47,00%**	**51,80%**	**51,91%**	**52,27%**	**-**	**-**

Après une diminution durant l'exercice 2021, les effectifs des agents municipaux restent stables depuis le 31 décembre 2021.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Catégories	**01/01/2021**	**31/12/2021**	**01/01/2022**	**31/12/2022**
Titulaires et stagiaires	**63**	**62**	**62**	**59**
Contractuels	**3**	**1**	**2**	**2**
Apprentis	**2**	**0**	**1**	**1**
PEC	**4**	**3**	**3**	**4**
TOTAL	**72**	**66**	**68**	**66**

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement 2022 (Budget principal)

Chap.	Libellé	Réalisé	Prévisionnel	% RF *	% RRF **
002	Résultat reporté	0,00	220 151,27	0,00 %	0,00 %
013	Atténuation de charges	14 548,83	9 783,00	0,17 %	0,17 %
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	446,00	97 228,00	0,01 %	0,01 %
70	Produits des services	367 802,28	394 150,00	4,22 %	4,23 %
73	Impôts & taxes	3 682 202,48	3 668 810,00	42,23 %	42,31 %
74	Dotations & participations	1 099 694,56	1 124 666,90	12,61 %	12,63 %
75	Autres produits de gestion courante	65 108,08	59 550,00	0,75 %	0,75 %
76	Produits financiers	37,11	50,00	0,00 %	0,00 %
77	Produits exceptionnels	3 454 066,28	4 444 600,00	39,62 %	39,68 %
78	Reprises sur amortissements et provisions	35 000,00	35 000,00	0,40 %	0,40 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 718 905,62	10 053 989,17	100,00 %	

* *RF = recettes de fonctionnement*

** *RRF = recettes réelles de fonctionnement*

Prévisionnel = BP + BS + DM

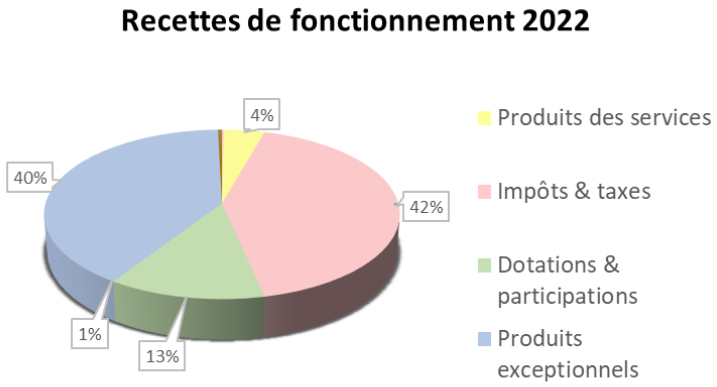

Rétrospective des recettes de fonctionnement 2019 / 2022

Chap.	Libellé	2019	2020	2021	2022	Évolution 2019/2022	Évolution 2021/2022	Évolution 2021/2022 %
013	Atténuation de charges	12 874,64	28 565,43	8 381,35	14 548,83	1 674,19	6 167,48	73,59%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	70 466,06	20 221,72	70 214,41	446,00	-70 020,06	-69 768,41	-99,36%
70	Produits des services	395 289,91	364 775,98	430 184,31	367 802,28	-27 487,63	-62 382,03	-14,50%
73	Impôts & taxes	3 491 654,47	3 493 718,16	3 624 574,94	3 682 202,48	190 548,01	57 627,54	1,59%
74	Dotations & participations	975 827,09	974 433,05	927 976,94	1 099 694,56	123 867,47	171 717,62	18,50%
75	Autres produits de gestion courante	71 808,42	69 655,61	131 944,72	65 108,08	-6 700,34	-66 836,64	-50,66%
76	Produits financiers	69 917,14	32,09	31,09	37,11	-69 880,03	6,02	19,36%
77	Produits exceptionnels	156 425,34	81 472,46	143 155,13	3 454 066,28	3 297 640,94	3 310 911,15	2312,81%
78	Reprises sur amortissements et provisions	0,00	54 767,00	5 000,00	35 000,00	35 000,00	30 000,00	600,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		5 244 263,07	5 087 641,50	5 341 462,89	8 718 905,62	3 474 642,55	3 377 442,73	63,23%

Les atténuations de charges de personnel (013) concernent notamment les remboursement d'indemnités journalières de certaines catégories d'agents municipaux. Ces recettes sont très fluctuantes d'un exercice à l'autre et dépendent des arrêts maladie des agents.

Les opérations du chapitre 042 sont des opérations d'ordre liées à la valorisation des travaux en régie et des amortissements de subventions. Elles peuvent beaucoup varier d'un exercice à l'autre. Elles consistent en une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Elles sont donc neutres budgétairement.

Les produits des services (chapitre 70) incluent les concessions funéraires, les ventes de repas (cantines, centre de loisirs et tiers), les charges des loyers encaissés, les abonnements bibliothèque, les RODP (redevances d'occupation du domaine public) et divers remboursements de tiers dont les mises à disposition de personnel. La diminution correspond à la suppression du centre de vaccination installé en 2021 dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire.

Les produits fiscaux (chapitre 73) constituent la principale ressource de fonctionnement des communes. Elles incluent les taxes foncières ainsi que le FNGIR (fonds national de garantie individuelle de ressources), le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal), la TCFE (taxe sur la consommation finale d'électricité) et les attributions de compensation versées par la CCPR. L'augmentation de ces recettes en 2022 est due à la dynamique des bases fiscales. Elles représentent généralement environ 70 % des recettes réelles de fonctionnement de la Commune, cependant, en 2022, les équilibres et la répartition est bouleversée compte tenu de l'importance du chapitre 77 « Produits exceptionnels » qui comprend notamment les acomptes d'indemnités versées par la SMACL pour le sinistre du 20 juin 2022. Les recettes fiscales représentent en 2022 42,31 % des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations de l'État du chapitre 74 (Dotation Globale de Fonctionnement, Dotation de Solidarité Rurale, dotation de péréquation, compensations d'exonérations de taxes…) enregistrent une hausse de 18,50 % par rapport à 2021. Cela correspond notamment au versement par l'État d'un compte du dispositif anti inflation à certaines communes (acompte de 50 %, soit 70.000 € pour Ribérac). Il s'agit normalement du 2ème poste de recettes de la Commune (environ 20 % des recettes réelles de fonctionnement). Elles représentent cette année, compte tenu des circonstances exceptionnelles liées à la tempête de grêle, environ 12 % des recettes.

Le chapitre 75 (autres charges de gestion courante) retrace l'encaissement des loyers et de remboursements divers (avoirs par exemple). Ces recettes diminuent fortement par rapport à 2021 qui avait enregistré le remboursement exceptionnel de 2 avoirs d'EDF pour environ 66.000 €. En dehors de cette opération exceptionnelle, les recettes enregistrées sur ce chapitre sont stables.

Les recettes du **chapitre 76 (produits financiers)** sont stables. Elles n'ont cependant que peu d'importance pour le budget. *NB : la somme importante de 2019 correspond au fait que la Commune avait perçu une aide spécifique de l'État pour la sortie d'un emprunt à risques pour un montant d'environ 69.000 €.*

Le chapitre 77 (produits exceptionnels) varie beaucoup d'un exercice à l'autre, ce qui est dû à la nature des recettes qu'il concerne : produits des cessions et indemnités de sinistres. La variation est d'autant plus importante en 2022 en raison de la tempête de grêle. La Commune a perçu de la part de son assureur sur le risque dommages aux biens, la SMACL, la somme de 1.700.000 €. Par ailleurs, la somme de 1.716.187,48 € a été inscrite en rattachement de produits. Cette somme correspond à :

Engagements de l'opération d'investissement n° 0061 « Reconstruction tempête du 20 juin 2022 » 0061 : 2.691.161,63 €
+ mandatements de l'opération 0061 en 2022, soit la somme de 725.025,85 €
- acomptes d'indemnité reçus de l'assurance SMACL (1.700.000 €) = 1.716.187,48 €

Enfin, **le chapitre 78 retrace les reprises sur dotations aux provisions**, sommes provisionnées par la Commune sur délibération du conseil municipal dans certains cas. Il s'agit de recettes ponctuelles. En 2022, la somme de 35.000 € correspond au dossier du mur du château.

Compte tenu des circonstances exceptionnelles, les recettes de fonctionnement ont augmenté en 2022 de 63,23 %.

La fiscalité

ÉVOLUTION DE LA FISCALITÉ

BASES								
BASES	**2019**	**%**	**2020**	**%**	**2021**	**%**	**2022**	**%**
Taxe d'Habitation	4 671 324	2,91%	4 635 016	-0,78%	634 699	-86,31%	633 556	-0,18%
Taxe d'Habitation Locaux Vacants	203 470	-46,99%	185 886	-8,64%	163 497	-12,04%	144 723	-11,48%
Taxe Foncier Bâti	4 538 638	1,72%	4 611 393	1,60%	4 547 672	-1,38%	4 675 182	2,80%
Taxe Foncier non Bâti	83 672	2,31%	83 995	0,39%	84 875	1,05%	87 320	2,88%
Cotisation Foncière des Entreprises	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%

TAUX								
TAUX	**2019**	**%**	**2020**	**%**	**2021**	**%**	**2022**	**%**
Taxe d'Habitation	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%
Taxe d'Habitation Locaux Vacants	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%	19,05%	0,00%
Taxe Foncier Bâti *	31,08%	0,00%	31,08%	0,00%	57,06 %	83,59%	57,06 %	0,00%
Taxe Foncier non Bâti	95,56%	0,00%	95,56%	0,00%	95,56%	0,00%	95,56%	0,00%
TP / CFE	0,00%	-%	0,00%	-%	0,00%	-%	0,00%	-%

** à partir de 2021, réforme de la TH : transfert du taux départemental 31,08 % à la commune 25,98 %*

PRODUITS FISCAUX								
PRODUITS FISCAUX	**2019**	**%**	**2020**	**%**	**2021**	**%**	**2022**	**%**
Taxe d'Habitation *	889 887	2,91%	882 971	-0,78%	120 910	-86,31%	120 692	-0,18%
Taxe d'Habitation Locaux Vacants	38 761	-46,99%	35 411	-8,64%	31 146	-12,04%	27 570	-11,48%
Taxe Foncier Bâti	1 412 072	1,70%	1 433 221	1,50%	2 600 452	81,44%	2 666 931	2,56%
Coefficient correcteur	-	0,00%	-	0,00%	- 293 291	0,00%	- 300 776	2,55%
Taxe Foncier non Bâti	79 957	2,31%	80 266	0,39%	81 107	1,05%	83 443	2,88%
Cotisation Foncière des Entreprises	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%
Rôles supplémentaires	-	-%	-	-%	13 662	-%	-	-%
Total produits fiscaux	**2 420 677**	**0,68%**	**2 431 868**	**0,46%**	**2 553 986**	**5,02%**	**2 597 860**	**1,72%**

** à partir de 2021, réforme de la TH : TH sur les résidences secondaires*

Principale ressource de fonctionnement des communes, la fiscalité revêt une importance particulière.

Les bases brutes d'imposition (ou « assiette ») sont établies par les services fiscaux selon des règles nationales qui résultent de décisions législatives. Ce sont quasiment les mêmes pour les trois niveaux de collectivités territoriales (communes, départements, régions), ainsi que pour les groupements de communes.

Les collectivités votent annuellement les taux d'imposition sur les bases qui les concernent : pour la commune TH, TFB et TFNB jusqu'en 2020 et taxes foncières à partir de 2021.

La Commune de Ribérac a choisi d'instaurer la Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants depuis 2018.

ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE L'ÉTAT								
ALLOCATIONS COMPENSATRICES	**2019**	**%**	**2020**	**%**	**2021**	**%**	**2022**	**%**
Taxe d'Habitation	131 379	2,18%	135 486	3,13%	-	-100,00%	-	-
Taxe d'Habitation Locaux Vacants	-	-	-	-	-	-	-	-
Taxe Foncier Bâti	4 086	8,44%	3 865	-5,41%	41 753	980,28%	53 605	28,39%
Taxe Foncier non Bâti	10 323	-0,05%	10 280	-0,42%	10 243	-0,36%		-100,00%
Taxe Professionnelle	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%	-	0,00%
Total allocations compensatrices	**145 788**	**2,18%**	**149 631**	**2,64%**	**51 996**	**-65,25%**	**53 605**	**3,09%**

Globalement et sur les trois derniers exercices, les recettes fiscales de Ribérac évoluent régulièrement sans augmentation des taux.

AUTRES PRODUITS DE FISCALITÉ LOCALE								
AUTRES PRODUITS FISCAUX	**2019**	**%**	**2020**	**%**	**2021**	**%**	**2022**	**%**
Produit taxe additionnelle FNB	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%
Produit des IFER	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%
Produit de la CVAE	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%
Produit de la TASCOM	-	-%	-	-%	-	-%	-	-%
DCRTP (compensation réforme TP)	71 618	-4,04%	70 079	-2,15%	70 079	0,00%	70 079	0,00%
GIR (compensation réforme TP)	141 900	0,08%	141 900	0,00%	141 900	0,00%	141 900	0,00%
Total autres produits fiscaux	**213 518**	**-1,34%**	**211 979**	**-0,72%**	**211 979**	**0,00%**	**211 979**	**0,00%**

L'augmentation de 44.000 € en 2022 est due au dynamisme des bases qui relève principalement de la révision de leur valeur fixée annuellement par la loi de finances.

RÉCAPITULATIF								
RÉCAPITULATIF	**2019**	**%**	**2020**	**%**	**2021**	**%**	**2022**	**%**
Produit des taxes (taux votés)	2 420 677	0,68%	2 431 868	0,46%	2 553 986	5,02%	2 597 860	1,72%
Compensations	145 788	2,18%	149 631	2,64%	51 996	-65,25%	53 605	3,09%
Autres produits	213 518	-1,34%	211 979	-0,72%	211 979	0,00%	211 979	0,00%
Total	**2 779 983**	**0,60%**	**2 793 478**	**0,49%**	**2 817 961**	**0,88%**	**2 863 444**	**1,61%**

Les taux (votés annuellement par le conseil municipal) n'ont pas été modifiés depuis 2017. Ils sont relativement élevés et laissent peu de marge de manœuvre en la matière.

Les dotations de l'État

CHAPITRE 74 – Dotations	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Différence 2014-2022	% 2014 / 2022
Dotation forfaitaire	517 450	404 420	350 442	331 296	320 432	309 069	304 926	301 489	-330 914	-52,33%
Dotation de Solidarité Rurale	235 987	275 001	322 431	321 938	328 859	335 072	355 777	370 064	167 235	82,45%
Dotation Nationale Péréquation	98 808	97 211	102 201	98 840	95 459	92 004	96 643	94 613	51 985	121,95%
SOUS-TOTAL 3 PRINCIPALES DOTATIONS	***852 245***	***776 632***	***775 074***	***752 074***	***744 750***	***736 145***	***757 346***	***766 166***	***-111 694***	***-12,72%***
Dotation Comp° réforme TP	74 628	74 634	74 634	74 634	71 617	70 079	70 079	70 079	1 664	2,43%
Dotation unique spécifique TP	6 424	5 448	1 696						-9 724	-100,00%
État - Compensation exo TF	26 511	21 625	15 408	14 096	14 409	14 145	41 743	53 605	12 159	29,34%
État - Compensation exo TH	110 156	95 636	135 373	128 580	131 379	135 486	10 243		-88 627	-100,00%
SOUS-TOTAL AUTRES DOTATIONS	***217 719***	***197 343***	***227 111***	***217 310***	***217 405***	***219 710***	***122 065***	***123 684***	***-84 528***	***-40,60%***
TOTAL DOTATIONS	***1 069 964***	***973 975***	***1 002 185***	***969 384***	***962 155***	***955 855***	***879 411***	***889 850***	***-196 222***	***-19,03%***

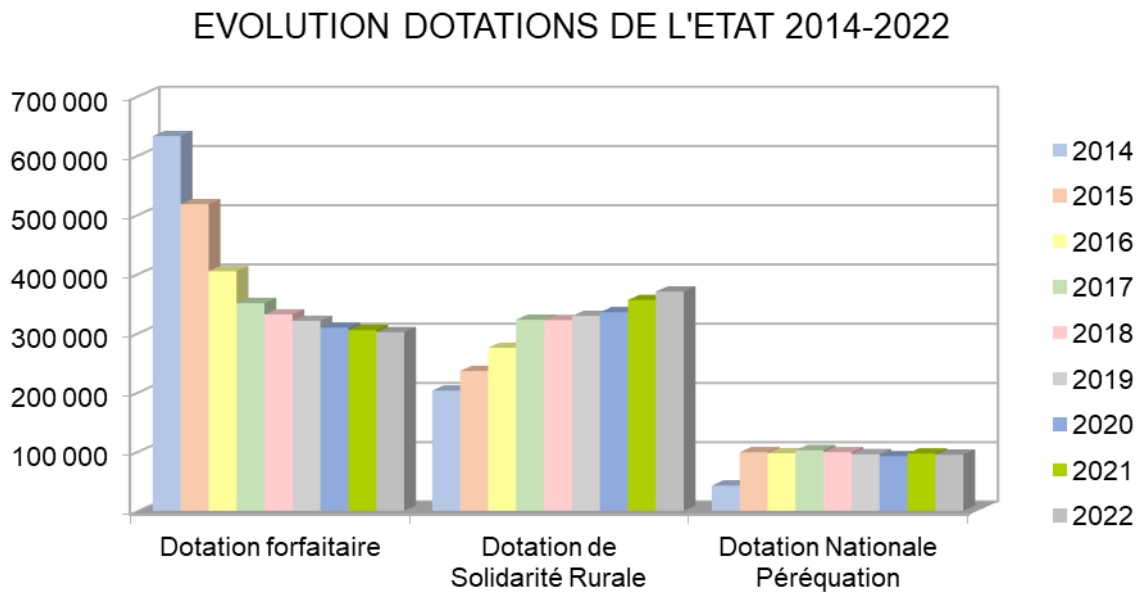

Deuxième recette de fonctionnement des communes, les dotations de l'État sont une ressource essentielle du budget des communes.

Cette ressource a connu une forte diminution depuis 2014. La baisse des dotations a représenté un effort financier considérable pour les collectivités locales. Cette baisse a été voulue par les pouvoirs publics afin de faire participer le bloc local à l'effort de redressement des comptes publics.

En 2022, la dotation globale de fonctionnement (3 principales dotations) continue la légère hausse (+ 9.000 €) entamée en 2021.

L'ENDETTEMENT

Notionnel	Nombre de financements	39	7 308 997€ CRD (au 31/12/2022)
	Durée de vie résiduelle	20 ans et 2 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	11 ans et 3 mois	
Risque	Taux fixe (part de l'encours)	85,51%	2,62% Taux d'intérêt moyen (30E/360, 2022)
	Taux variable (part de l'encours)	5,38%	
	Taux structuré (part de l'encours)	9,1%	
Annuités	Capital	889 K€	1 093 270€ Annuité (due sur 2022)
	Intérêts	204 K€	
	ICNE au 31/12/2022	45 K€	

Les échéances de remboursement de la dette en 2022

CRD = capital restant dû

BUDGET	CRD AU 31/12/2021	ÉCHÉANCE CAPITAL 2022	ÉCHÉANCE INTÉRÊTS 2022	ÉCHÉANCE 2022	CRD AU 31/12/2022
PRINCIPAL	5 080 086,25	647 304,37	132 249,22	779 553,59	4 970 276,11
ASSINISSEMENT (hors AEP)	1 834 160,13	159 622,31	55 057,68	214 679,99	1 881 537,85
ABATTOIR	455 783,10	82 377,37	16 470,47	98 847,84	457 182,73
TOTAL	7 370 029,48	889 304,05	203 777,37	1 093 081,42	7 308 996,69

Répartition par budget au 31/12/2022

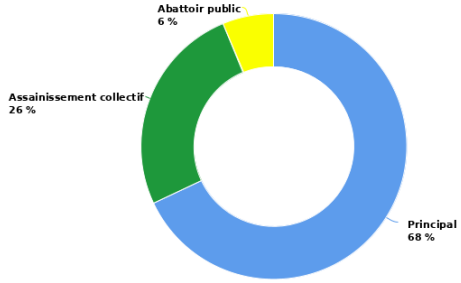

Le recours à l'emprunt en 2022

La commune poursuit son désendettement en veillant à emprunter un montant inférieur au montant du capital remboursé dans l'année.
Depuis 2020, la Commue s'est désendettée de 1,338 millions d'euros.

Exercice	Budget	Montant du désendettement (remboursement du capital)	Montant emprunté	Désendettement
2020	Principal	585 272,58 €	- €	- 585 272,58 €
	Assainissement	187 115,18 €	- €	- 187 115,18 €
	Abattoir	78 692,99 €	- €	- 78 692,99 €
2021	Principal	605 566,26 €	510 000,00 €	- 95 566,26 €
	Assainissement	192 873,05 €	207 000,00 €	14 126,95 €
	Abattoir	80 508,91 €	- €	- 80 508,91 €
2022	Principal	577 142,84 €	410 000,00 €	- 167 142,84 €
	Assainissement	159 622,31 €	- €	- 159 622,31 €
	Abattoir	82 377,37 €	83 777,01 €	1 399,64 €
TOTAL	**Principal**	**1 767 981,68 €**	**920 000,00 €**	**- 847 981,68 €**
	Assainissement	**539 610,54 €**	**207 000,00 €**	**- 332 610,54 €**
	Abattoir	**241 579,27 €**	**83 777,01 €**	**- 157 802,26 €**
	TOTAL	**2 549 171,49 €**	**1 210 777,01 €**	**- 1 338 394,48 €**

En 2022, la somme de 83.777,01 € est venue augmenter le capital restant dû du budget abattoir. Il ne s'agit pas d'un emprunt réalisé par la Commune mais de l'activation d'une garantie financière accordée par la Commune de Ribérac à la société ribéracoise d'abattage en 2016, à hauteur de 50 %. Le prêt garanti était d'un montant initial de 230.000 € et a servi à financer la création de l'atelier de salage, livré en 2016.

Suite à la liquidation de la SRA en 2021, la banque ayant accordé l'emprunt, le crédit agricole, a fait valoir la garantie financière de la Commune portant sur 50 % du CRD, soit la somme de 83.777,01 € La Commune a fait le choix de rembourser cette somme sur le nombre d'années prévu initialement au contrat soit jusqu'en 2027 pour un montant annuel de 17.600 €.

Le capital restant dû au 31/12/2022

BUDGET	CRD AU 31/12/2022
PRINCIPAL	4 970 276,11
ABATTOIR	457 182,73
ASSAINISSEMENT (hors AEP)	1 881 537,85
TOTAL	**7 308 996,69**

La Commune de Ribérac a un endettement important.

La dette consolidée par habitant s'élève en 2022 à 1.831 € et les annuités représentent 273,82 € par habitant. Les communes de la strate ont une dette par habitant de 730 € en 2021 et une annuité représentant 154 € par habitant.

L'évolution de la dette 2013-2022 (capital restant dû) par budget

CRD au 31/12	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
COMMUNE	6 861 165,38	6 417 753,70	5 962 774,21	5 714 574,83	6 057 276,65	6 110 352,57	6 015 711,01	5 430 438,43	5 080 086,25	4 970 276,11
ASSAINISSEMENT	4 413 680,60	4 235 631,03	3 981 445,15	2 669 877,08	2 562 838,07	2 360 038,37	2 214 148,35	2 027 033,19	1 834 160,13	1 881 537,85
ABATTOIR	672 154,78	862 734,87	760 015,84	874 926,41	769 487,05	692 701,02	614 984,99	536 292,00	455 783,10	457 182,73
CINÉMA	0,00	0,00	0,00	6 697,00	3 127,00	3 127,00	1 342,00	0,00	,00	,00
TOTAL	**11 947 000,76**	**11 516 119,60**	**10 704 235,20**	**9 266 075,32**	**9 392 728,77**	**9 166 218,96**	**8 846 186,35**	**7 993 763,62**	**7 370 029,48**	**7 308 996,69**

Évolution du CRD 2014-2022 par budget

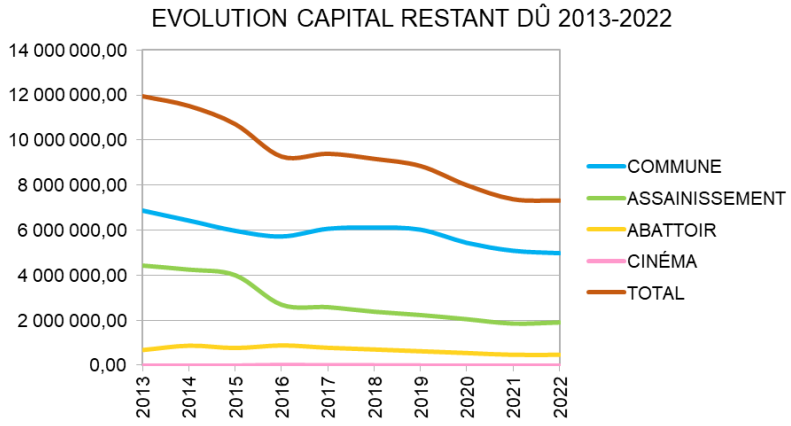

Extinction de la dette

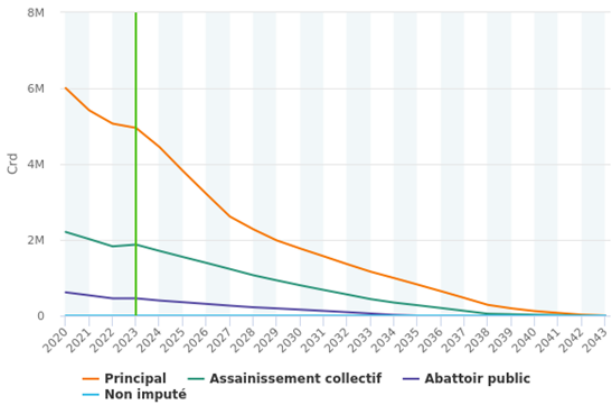

Les emprunts à terme de 2023 à 2026

Prêts échus en	Capital	Intérêts	Total
2023	17 807,64 €	45,17 €	17 852,81
2024	46 562,06 €	1 755,93 €	48 317,99
2025	38 765,84 €	606,33 €	39 372,17
2026	245 358,28 €	7 634,22 €	252 992,50

Répartition par risque (type de taux)

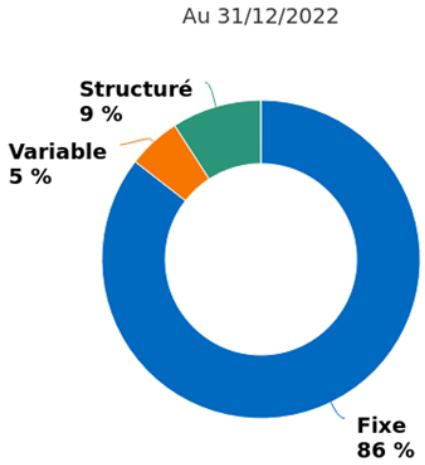

Amortissement prévisionnel de la dette

Dette consolidée – prévisionnel (soumis à fluctuation sur les emprunts à taux variable)

Période	Crd initial	Capital	Intérêt	Total
2023	7 308 996,69 €	858 204,46 €	195 375,37 €	1 053 579,83 €
2024	6 580 792,26 €	835 641,92 €	173 499,93 €	1 009 141,85 €
2025	5 745 150,35 €	815 366,21 €	147 661,94 €	963 028,15 €
2026	4 929 784,16 €	800 482,80 €	123 372,34 €	923 855,14 €
2027	4 129 301,38 €	554 624,48 €	99 020,54 €	653 645,02 €
2028	3 574 676,90 €	461 336,40 €	83 725,66 €	545 062,06 €
2029	3 113 340,52 €	375 141,94 €	72 177,40 €	447 319,34 €
2030	2 738 198,58 €	359 312,80 €	62 610,75 €	421 923,55 €
2031	2 378 885,78 €	361 002,13 €	53 616,84 €	414 618,97 €
2032	2 017 883,65 €	357 576,79 €	44 387,33 €	401 964,12 €
2033	1 660 306,86 €	296 500,60 €	35 049,77 €	331 550,37 €
2034	1 363 806,26 €	261 396,74 €	27 569,69 €	288 966,43 €
2035	1 102 409,52 €	248 243,82 €	21 404,74 €	269 648,56 €
2036	854 165,70 €	254 265,90 €	15 894,17 €	270 160,07 €
2037	599 899,80 €	259 398,40 €	10 170,12 €	269 568,52 €
2038	340 501,40 €	108 782,39 €	4 291,81 €	113 074,20 €
2039	231 719,01 €	85 566,61 €	2 853,25 €	88 419,86 €
2040	146 152,40 €	57 865,26 €	1 814,79 €	59 680,05 €
2041	88 287,14 €	58 118,61 €	998,65 €	59 117,26 €
2042	30 168,53 €	27 992,46 €	270,52 €	28 262,98 €
2043	2 176,07 €	2 176,07 €	11,75 €	2 187,82 €
TOTAL		**7 438 996,79**	**1 175 777,36**	**8 614 774,15**

La commune de RIBÉRAC a un endettement important dont les échéances courent jusqu'en 2043.

L'ÉPARGNE BRUTE / L'ÉPARGNE NETTE DE 2018 À 2022

Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations, emprunts…). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour rembourser sa dette et financer ses investissements. Elle correspond au solde dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement. Elle est un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement. Un excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

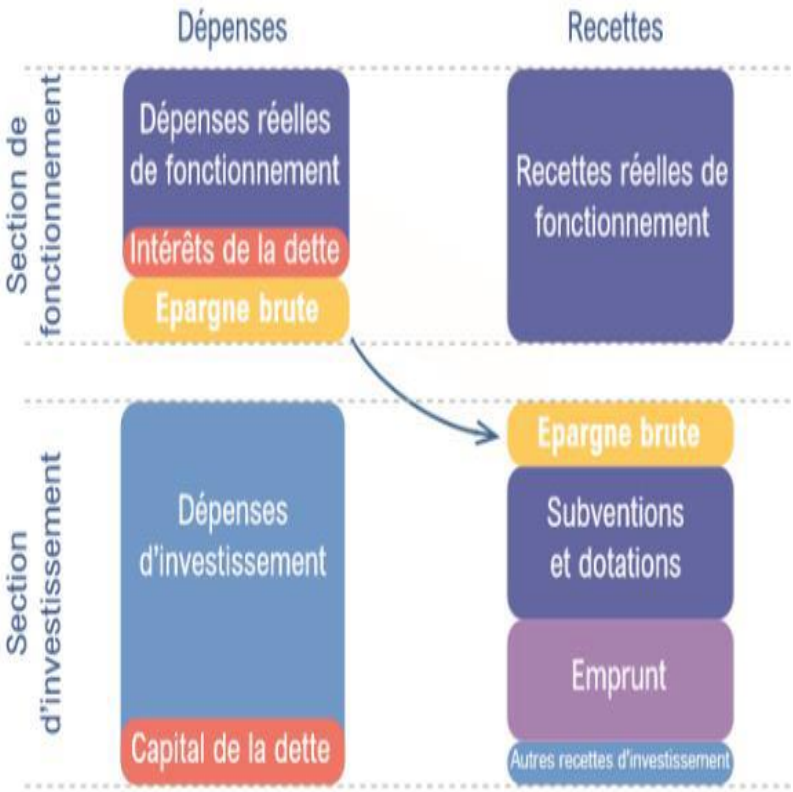

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CAF BRUTE	679 287	280 255	353 155	349 290	270 579	557 876	514 833
CAF NETTE	245 885	- 212 210	- 130 514	- 186 329	- 274 945	- 26 279	- 89 615

L'épargne nette est le solde restant de l'épargne brute une fois remboursé le capital de la dette. C'est la capacité d'auto-financement.

Bien qu'en progression en 2020, la capacité d'auto-financement pour Ribérac reste négative et repart à la baisse en 2021. La Commune ne dégage pas suffisamment de la section de fonctionnement pour autofinancer ses investissements. Elle dépend alors entièrement des subventions et des emprunts.

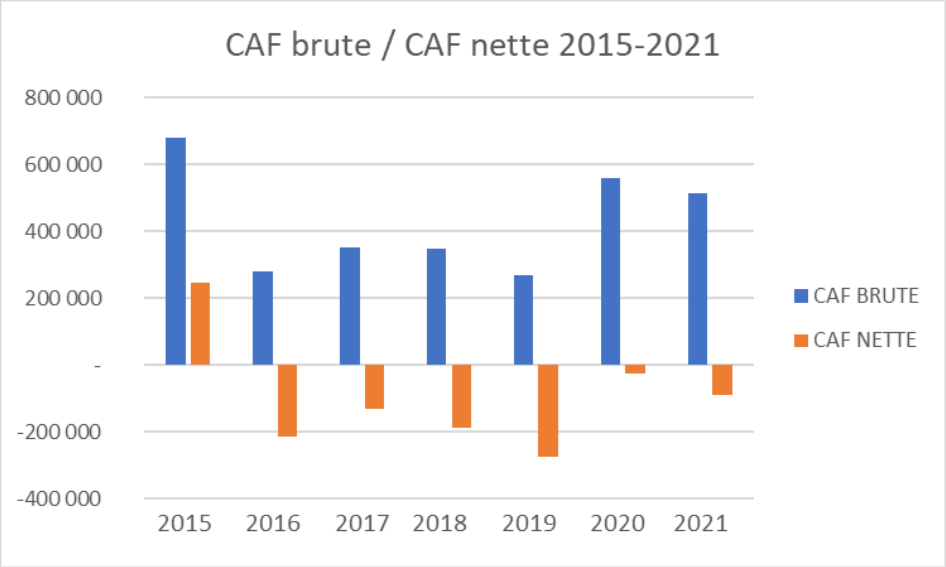

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement 2022 (budget principal)

Chapitre	*Dépenses*	Réalisé	Prévisionnel	*% DI **	*% DRI ***
001	Résultat reporté	**0,00**	**643 376,01**	0,00%	-
040	Opérations d'ordre entre sections	**446,00**	**97 228,00**	0,02%	-
16	Emprunts et dettes assimilées	**647 973,99**	**648 500,00**	35,52%	35,53%
26	Participations et créances	**3 999,60**	**4 000,00**	0,22%	0,22%
27	Autres immo. financières	**2 479,17**	**3 000,00**	0,14%	0,14%
45	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	**15 000,00**	0,00%	0,00%
	Opérations de travaux	**1 169 104,77**	**5 627 161,08**	64,10%	64,11%
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		**1 824 003,53**	**7 038 265,09**	**100,00%**	**-**

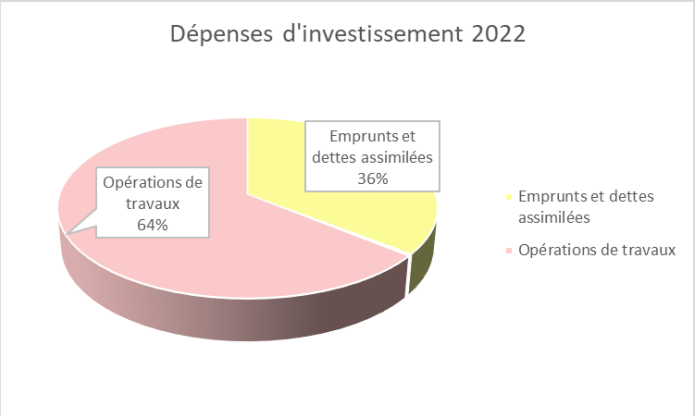

* *DI = dépenses d'investissement*
** *DRF = dépenses réelles d'investissement*
Prévisionnel = BP + BS + DM

Les dépenses d'investissement consistent essentiellement en deux grandes masses :

- Le remboursement de la dette (partie capital de la dette)
- Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (opérations de travaux, études, achat de matériel…) peuvent beaucoup varier d'un exercice à l'autre. En 2022, elles ont augmenté de 82,64 % par rapport à 2020 et de 41,06 % par rapport à 2021.

Opération	Réalisé TTC
BÂTIMENTS COMMUNAUX	**42 060,59**
AMÉNAGEMENTS URBAINS	**156 531,97**
ÉCLAIRAGE PUBLIC	**5 058,53**
EQUIPEMENTS SPORTIFS	**48 000,00**
GYMNASE	**1 968,00**
ACQUISITION DE MATÉRIEL	**189 373,21**
RECONSTRUCTION TEMPETE	**725 025,85**
TOTAL	**1 168 018,15**

En 2022, les **travaux et acquisitions de matériel** suivants ont été réalisés :

Dépenses d'équipement 2022	Montant TTC	Détail
BÂTIMENTS COMMUNAUX	42 060,59	*Réfection logement parc mairie, douches vestiaires foot et rugby, isolation archives mairie et logements parc mairie, réfection rez-de-chaussée mairie*
AMÉNAGEMENTS URBAINS	156 531,97	*Réfection rue Boniface, travaux de voirie, création d'un verger, potelets rue du 26 mars, extension réseau électrique, aménagement carrefour Crassat, peinture routière*
ÉCLAIRAGE PUBLIC	5 058,53	*Début étude schéma directeur lumière, travaux réparation éclairage plaine de jeux*
EQUIPEMENTS SPORTIFS	48 000,00	*Aménagement du terrain de padel*
GYMNASE	1 968,00	*Relevés topographiques*
ACQUISITION DE MATÉRIEL	189 373,21	*Matériel services techniques, matériel informatique, véhicules techniques, matériel de signalisation, achatde barrières et mobilier urbain, panneaux adressage, achat véhicule police municipale, logicial paiement CB marché*
RECONSTRUCTION TEMPETE	725 025,85	*Voir détail par bâtiment*
TOTAL GÉNÉRAL	**1 168 018,15**	

Opération Reconstruction tempête	Réalisé TTC
ECOLE MATERNELLE	**163 042,38**
ECOLE JULES FERRY	**95 375,33**
BÂTIMENTS SCOLAIRES	***258 417,71***
ESPACE ANDRE MALRAUX	**85 617,82**
TRIBUNAL	**69 928,37**
INFRASTRUCTURES ET BAT SPORTIFS	**62 199,76**
BATIMENTS CULTURELS	**101 154,48**
AUTRES BATIMENTS	**46 147,81**
DIAGNOSTIC DE SECURITE	**52 560,00**
TOTAL	**676 025,95**

L'engagement des **dépenses d'équipement** « ordinaires » a été réduit au minimum dès le mois de juin afin de permettre à la Commune de concentrer ses capacités budgétaires sur la reconstruction des bâtiments communaux.

La commune a ainsi consacré 62 % de ses dépenses d'équipement en 2022 à la reconstruction de ses bâtiments

Les travaux 2022 relatifs à la tempête ont concerné les bâtiments ci-contre.

Rétrospective dépenses d'investissement 2018 / 2022

Dépenses	**Réalisé 2018**	**Réalisé 2019**	**Réalisé 2020**	**Réalisé 2021**	**Réalisé 2022**
Opérations d'ordre entre sections (040)	50 198,45	70 466,06	20 221,72	70 214,41	446,00
Opérations patrimoniales (041)	16 255,80	227 812,80	-	-	-
Dotations, fonds divers et réserves (10)	-	1 255,18	-	-	-
Emprunts et dettes assimilées (16) *	546 749,02	548 093,56	586 201,80	605 566,26	647 973,99
Participations et créances (26)	-	-	-	-	3 999,60
Autres immo. Financières (27)	-	-	-	-	2 479,17
Opérations de travaux	884 307,70	790 976,68	394 432,50	620 081,70	1 169 104,77
TOTAL GÉNÉRAL	**1 497 510,97**	**1 638 604,28**	**1 000 856,02**	**1 295 862,37**	**1 828 003,53**
*	*après retraitement pour 2019*				

Le chapitre 040 est le pendant du chapitre 042 en section de fonctionnement. Pour rappel, il retrace des opérations d'ordre telles que la valorisation des travaux en régie et des amortissements de subventions. Elles peuvent varier d'un exercice à l'autre. Elles consistent en une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement. Elles sont donc neutres budgétairement.

Le chapitre 041 retrace les opérations d'ordre spécifiques au patrimoine de la Commune. Elles peuvent énormément varier d'une année sur l'autre. Elles consistent en une dépense et une recette sur la même section. Elles sont donc neutres budgétairement.

Les charges financières du chapitre 16 (partie capital de l'échéance annuelle de la dette) augmentent régulièrement chaque année, signe d'un vieillissement de la dette.

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement 2022 budget principal

Chapitre	*Recettes*	Réalisé	Prévisionnel	*% RI **	*% RRI ***
021	Virement à la section d'investissement	**0,00**	**4 697 531,01**	0,00%	-
024	Cessions d'immobilisations	**0,00**	**301 180,00**	0,00%	-
040	Opérations d'ordre entre sections	**225 639,93**	**167 930,00**	12,37%	-
041	Opérations patrimoniales	**0,00**	**0,00**	0,00%	0,00%
10	Dotations, fonds divers et réserves	**533 492,11**	**531 799,20**	29,25%	29,26%
13	Subventions opérations de travaux	**57 941,13**	**258 484,78**	3,18%	3,18%
16	Emprunts financement et cautions logements	**535 495,65**	**1 066 340,10**	29,36%	29,37%
45	Opérations pour compte de tiers	**0,00**	**15 000,00**		
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		**1 352 568,82**	**7 038 265,09**	**74,15%**	**-**

* *RI = recettes d'investissement*
** *RRF = recettes réelles d'investissement*
Prévisionnel = BP + BS + DM

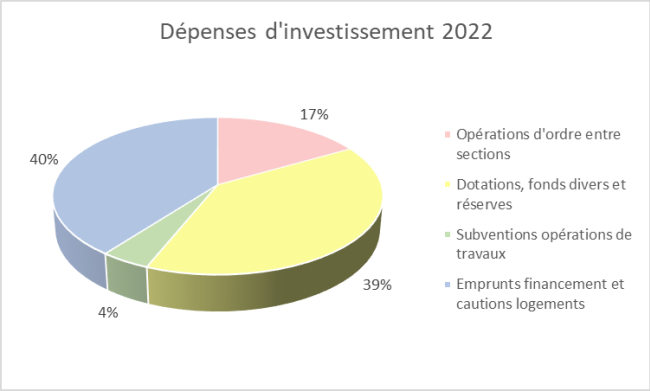

Rétrospective recettes d'investissement 2018 / 2022

Recettes	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022
Virement à la section d'investissement (021)	-	-	-	-	-
Cessions d'immobilisations (024)	-	-	-	-	-
Opérations d'ordre entre sections (040)	110 939,19	120 111,07	146 885,04	130 321,62	**225 639,93**
Opérations patrimoniales (041)	16 255,80	227 812,80	-	-	-
Dotations, fonds divers et réserves (10)	468 667,95	328 083,11	131 075,13	475 126,44	**533 492,11**
Subventions opérations de travaux (13)	265 285,04	51 491,11	13 779,56	456 394,15	**57 941,13**
Emprunts financement (16) après retraitement 2019	600 944,61	453 292,31	221,83	255 000,00	**535 495,65**
Immobilisations en cours (23)	2 925,00	30 030,33	-	-	-
Opérations patrimoniales (041)	-	-	30 153,20	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	**1 465 017,59**	**1 210 820,73**	**322 114,76**	**1 316 842,21**	**1 352 568,82**

Le chapitre 024, relatif aux cessions d'immobilisations, est un chapitre de prévision uniquement. Il concerne la vente de biens (mobiliers ou immobiliers) de la Commune. Des crédits peuvent être prévus à ce compte lors du vote du budget ou par Décision Modificative en cours d'exercice. La réalisation et l'inscription de la recette au budget se fait en recette de fonctionnement. Le compte 024 ne connait donc jamais d'exécution.

Le chapitre 040 est le pendant du chapitre 042 en section de fonctionnement. Pour rappel, il retrace les opérations d'ordre des amortissements des biens. Leur évolution dépend du matériel présent à l'actif de la Commune et des modalités d'amortissement. Elles consistent en une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement. Elles sont donc neutres budgétairement.

Le chapitre 041 retrace les opérations d'ordre spécifiques au patrimoine de la Commune. Elles peuvent énormément varier d'une année sur l'autre. Elles consistent en une dépense et une recette sur la même section. Elles sont donc neutres budgétairement.

Le chapitre 10 (dotations, fonds divers et réserves) comporte notamment l'affectation du résultat au 1068 (votée annuellement par le conseil municipal), le FCTVA (fonds permettant de récupérer une partie de la TVA acquittée sur les dépenses d'investissement), la taxe d'aménagement.

Les subventions d'investissement sont imputées au chapitre 13. Elles proviennent de tiers financeurs tels que l'État, le département de la Dordogne ou la région Nouvelle Aquitaine. Elles ne financent que des travaux d'investissement et permettent de réduire d'autant le recours à l'emprunt.

Enfin, **le chapitre 16** correspond au financement des travaux par **l'emprunt**.

LES BUDGETS ANNEXES

Le Budget annexe Cinéma

Créé en 1995, il ne concerne que l'exploitation du cinéma municipal Max Linder (fonctionnement et investissement).

Géré depuis sa création selon la nomenclature M4 (établissements industriels et commerciaux), il est devenu le 1er janvier 2022, après délibération du conseil municipal en 2021, un service public administratif culturel (nomenclature M14), ce qui permet au budget principal de le subventionner tout en respectant la législation en vigueur.

N'ayant pas l'autonomie financière, il est géré en régie municipale et fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal chaque année.

Exercice	Montant de la subvention d'équilibre
2018	77.000 €
2019	89.000 €
2020	91.500 €
2021	43.000 €
2022	22.000 €

Le cinéma Max Linder a dû fermer ses portes dès le lendemain de la tempête de grêle du 20 juin 2022. Les baisses de recettes (entrées et ventes de confiseries) liées à cette fermeture du cinéma sont en partie compensées par la diminution, pour les mêmes raisons, de certaines charges de fonctionnement (location de films, affiches et programmes, TSA…).

La suppression des recettes de ce budget annexe a été partiellement compensée par des subventions exceptionnelles du CNC et du département de la Dordogne :

- allocation pour baisse d'activité liée à la crise sanitaire : 2 167 €
- fonds solidarité covid 2021 : 5 460 €
- aide départementale aux salles de cinéma : 11 897 €

Par ailleurs, la commune a fait valoir ses droits TSA pour la somme de 25.024 €.

Ces recettes exceptionnelles ont permis d'atténuer l'impact de la fermeture, ce qui explique que la subvention d'équilibre du budget principal n'ait pas augmenté.

En 2022, le nombre d'entrées s'est élevé à 9 417
En augmentation quasi constante depuis 2014, et dépassant les 20.000 entrées annuelles, le cinéma Max Linder figurait dans le trio de tête du réseau des cinémas indépendants de Dordogne, Ciné Passion en Périgord. Le nombre d'entrées s'est effondré en 2020 et 2021 en raison de la crise sanitaire liée au covid-19. En 2022, la tempête de grêle n'a pas permis de relancer les entrées, pourtant prometteuses au 1er semestre 2022.

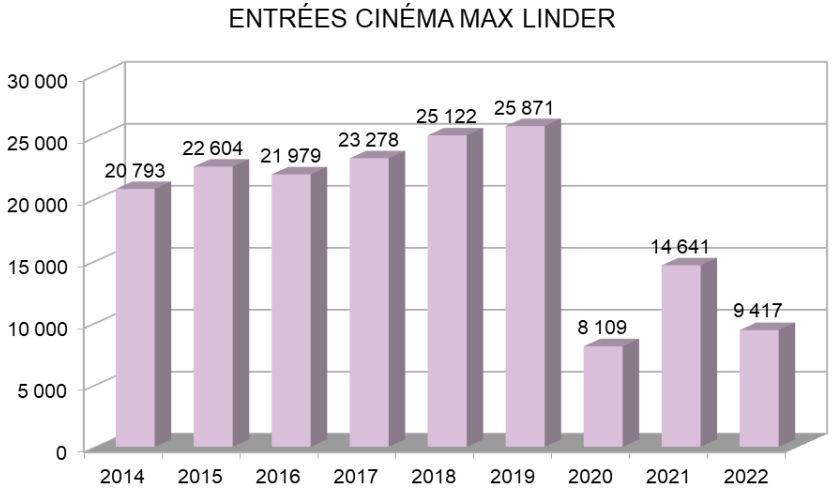

Le Budget annexe Assainissement

Il retrace l'exploitation du service d'assainissement collectif (l'assainissement individuel ou SPANC relève de la compétence communautaire).

La gestion de ce service a été déléguée par la Commune à la Sogedo via une Délégation de Service Public en 2020.

Déséquilibré par le transfert de la compétence AEP (adduction eau potable) à un syndicat puis au SMDE24 en 2016, ce budget annexe a fait l'objet d'une **subvention d'équilibre** du budget principal lors de certains exercices.

Cependant, compte tenu de son caractère industriel et commercial, ce type de subvention n'est autorisé qu'à titre dérogatoire. Depuis 2021, le budget annexe n'est plus financé par une subvention d'équilibre du budget principal (montant moyen de 58.760 € de 2016 à 2020) augmentant les marges de manœuvre du budget principal.

Exercice	Montant de la subvention d'équilibre
2016	0 €
2017	206 799 €
2018	38 000 €
2019	28 000 €
2020	21 000 €
2021	-
2022	-

L'augmentation des tarifs de **la redevance assainissement collectif** votée en 2020 est entrée en vigueur en juin 2021, occasionnant une recette supplémentaire annuelle d'environ 70.000 €, et permet notamment d'autofinancer une partie des travaux et / ou de financer les échéances de nouveaux emprunts.

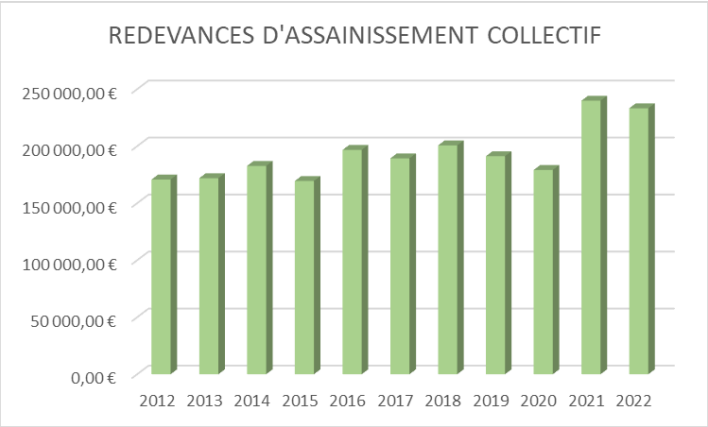

Les recettes du service d'Assainissement Collectif servent à financer les travaux d'extension ou de réfection du réseau (réhabilitation, mise aux normes et extension du réseau existant, création de nouveaux réseaux…) et des équipements connexes (station d'épuration, bassin d'orage, poste de refoulement…).

Ces travaux bénéficient par ailleurs de subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

En termes de **travaux**, la commune a poursuivi en 2022 la réalisation du programme assainissement collectif 2021-2030, débutée en 2021:

- Réhabilitation du réseau de collecte en amont du poste de refoulement de la piscine
- Réhabilitation du poste de refoulement du Chalard
- Création d'un réseau d'assainissement collectif au lieu-dit Brandillou
- Réalisation de branchements eaux usées rue du Puy
- Etudes rues Jean Moulin et rue Couleau

Programme	€ TTC
Brandillou	48 908,23
Divers réseau	39 036,30
Programme 21-23	38 279,97
TOTAL	**126 224,50**

Le budget annexe assainissement collectif n'a pas fait l'objet de nouvel emprunt en 2022.
En revanche, l'emprunt de 207.000 € contracté en 2021 est comptablement rattaché à 2022 en recettes d'investissement.

Le Budget annexe Abattoir

Jusqu'en juillet 2016, il retraçait les opérations comptables relatives à l'exploitation de l'abattoir municipal.

A compter du 1er juillet 2016, la gestion de ce service avait été déléguée par la Commune à la SEMOP Société Ribéracoise d'Abattage (SRA) via une Délégation de Service Public. Ce budget annexe ne servait plus alors qu'à payer la taxe foncière, à rembourser la dette et à encaisser le remboursement de frais ainsi que la redevance liée à la DSP, dus par la SEMOP.

Déficitaire quel que soit son mode de gestion, ce service a régulièrement fait l'objet d'une subvention d'équilibre, pesant parfois lourdement sur le budget principal.

Les difficultés de la Société ribéracoise d'abattage ont généré des impayés de redevance à hauteur d'environ 216.000 €. Sa liquidation au 05 février 2021 a entrainé l'obligation pour la commune de provisionner le risque financier de ce dossier à hauteur de 320.385 € en 2021, par délibération du conseil municipal, augmentant d'autant la subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe.

Exercice	Montant de la subvention d'équilibre
2015	119 200,00 €
2016	- €
2017	18 204,00 €
2018	81 000,00 €
2019	88 000,00 €
2020	71 000,00 €
2021	400 000,00 €
2022	240 000,00 €

En résumé, depuis la mise en liquidation de la société ribéracoise d'abattage en février 2021, ce budget annexe a occasionné des frais importants :

- Provision de 320.385 € en 2021 (garantie d'emprunt, redevance impayée par la SRA, participation au capital)
- Protocole transactionnel de 150.000 € en 2022

Ce dossier représentait un risque financier important pour la commune qui est aujourd'hui sécurisé.

En 2022, la Commune a touché la première part de redevance du département de la Dordogne à hauteur de 50.000 € pour la période 2022-2027

Le budget annexe Camping

Il retrace l'exploitation du Camping de la Dronne.

La gestion de ce service a été déléguée par la Commune à un privé via une Délégation de Service Public en 2018.

Ce budget annexe a fait l'objet d'une subvention d'équilibre du budget principal pendant plusieurs exercices. Cependant, compte tenu de son caractère industriel et commercial, ce type de subvention n'est autorisé qu'à titre dérogatoire. La subvention d'équilibre a été supprimée à compter de 2020.

Exercice	Montant de la subvention d'équilibre
2016	38 600,00 €
2017	23 000,00 €
2018	16 358,76 €
2019	3 000,00 €
2020	15 000,00 €
2021	- €
2022	- €

Les recettes (redevances du délégataire et pour la base canoës) couvrent les dépenses.

Le budget annexe Régie culturelle

La régie culturelle de proximité, créée le 1er janvier 2021, retrace l'activité culturelle de la commune (hors bibliothèque et cinéma). Cette création de régie a municipalisé l'action culturelle qui avait été jusqu'alors déléguée à plusieurs associations qui étaient subventionnées par la commune (subventions financières et en nature).

Ce budget annexe fait l'objet d'une subvention du budget principal, ne pouvant s'autofinancer.

Après une saison 2021 soumise à la situation sanitaire en France (fermeture jusqu'en mai 2021), la saison 2022 a été fortement perturbée par la tempête de grêle, le principal lieu de spectacle et les lieux culturels (espace André Malraux, Collégiale notamment), ayant dû être fermés au public en juin 2022. La programmation s'est toutefois poursuivie, soit en extérieur pendant la saison estivale, soit dans d'autres salles du territoire ribéracois.

Malgré les circonstances défavorables, le montant de la subvention d'équilibre est stable.

Exercice	Montant de la subvention d'équilibre
2021	170 000,00 €
2022	171 000,00 €

Les dépenses d'équipement 2022 des budgets annexes

Les dépenses d'équipement 2022 des budgets annexes

Dépenses d'équipement 2022	Réalisé € TTC
BUDGET ASSAINISSEMENT	126 224,50
BUDGET ABATTOIR	39 300,00
BUDGET CINÉMA	67 740,23
BUDGET CAMPING	0,00
BUDGET RÉGIE CULTURELLE	2 561,50
TOTAL BUDGETS ANNEXES	235 826,23

Les dépenses d'équipement 2022 budgets annexes + budget principal

Dépenses d'équipement 2022	Réalisé € TTC
BUDGET PRINCIPAL	1 169 104,77
BUDGET ASSAINISSEMENT	126 224,50
BUDGET ABATTOIR	39 300,00
BUDGET CINÉMA	67 740,23
BUDGET CAMPING	0,00
BUDGET RÉGIE CULTURELLE	2 561,50
TOTAL DEP EQUIPEMENT CONSOLIDEES	1 404 931,00

Opération de reconstruction suite à la tempête de grêle - Situation au 31/12/2022	Budget principal	Budget cinéma	Budget régie culturelle	Budget abattoir	TOTAL
Dépenses engagées non mandatées	2 691 161,63	90 374,51	27 546,00	-	2 809 082,14
Dépenses mandatées	676 025,85	67 740,23	-	-	743 766,08
TOTAL	3 367 187,48	158 114,74	27 546,00	-	3 552 848,22

LES FINANCES COMMUNALES – PROSPECTIVE

LE BUDGET 2023 – LE CONTEXTE

1. La tempête du 20 juin 2022

Les conséquences de la tempête de grêle du 20 juin 2022 auront **de fortes répercussions sur le budget 2023 ainsi que sur les budgets 2024 et 2025**.
Les travaux de reconstruction de la quasi-totalité des bâtiments devraient être terminés en 2023 sauf pour l'église Notre Dame et le gymnase.

Cependant, le budget sera fortement dépendant des recettes liées à cette opération :

- Indemnité de la SMACL (montant en cours de négociation mais qui ne couvrira pas la totalité des réparations en particulier sur le gymnase et l'église)
- Aide exceptionnelle sollicitée auprès des services de l'État
- Subventions d'équipement sollicitées (État, Département, Région…)

Le reste à charge de la Commune sera couvert par un emprunt. Cependant, compte tenu de la fragilité financière de la Commune, un équilibre financier devra être trouvé afin de ne pas aggraver davantage la situation de la Commune.

2. Le contexte inflationniste

Les hausses des prix des énergies et des matières premières auront une répercussion sur les dépenses de fonctionnement 2023 et notamment sur le chapitre 011 de l'ensemble des budgets, ainsi que sur le coût des travaux d'investissement.

Compte tenu du montant de travaux restant à engager pour la reconstruction des bâtiments municipaux, cette hausse des prix pourrait limiter la capacité de la commune à engager d'autres dépenses.

Ainsi **les objectifs que s'était fixés la Commune de Ribérac sont fragilisés** et notamment ceux qui consistent à :

- **Limiter le recours à l'emprunt** en l'adaptant aux capacités financières de la Commune afin de maîtriser l'annuité de la dette et ne pas détériorer l'autofinancement et donc la capacité de la Commune à investir,

- **Poursuivre la stabilisation en valeur des dépenses réelles de fonctionnement** afin d'assurer l'équilibre futur des budgets et affecter prioritairement le maximum des moyens à l'investissement.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023

Les charges générales de fonctionnement

L'objectif reste, cette année encore et malgré le contexte économique, de **contenir les dépenses de fonctionnement courant** tout en préservant la qualité des prestations et en continuant la recherche d'économies et d'amélioration de gestion. A titre indicatif, les dépenses d'énergie seront multipliées par 1,8 pour l'électricité, 1,5 pour l'éclairage public et 2,5 pour le gaz, soit une augmentation prévisible d'environ 190.000 € sur le budget énergie du budget principal.

Pour les **subventions aux associations**, les demandes ont fait l'objet d'un dossier adapté en fonction de la finalité de l'association (sportive ou non sportive) et ont été soumises à l'avis de la commission vie associative, sportive et culturelle. Le barème appliqué aux subventions des associations sportives depuis 2021 est maintenu. Le plan de relance de l'activité sportive associative a été prolongé en 2023. Pour 2023, l'enveloppe des subventions telle que proposée par la commission est à 98.000 €.

Les ressources humaines, les charges de personnel

Article	Libellé	Réalisation 2022	Prévision 2023	Évolution 2022/2023	Évolution 2022/2023 %
6218	Personnel affecté par le GFP de rattachement	56 407,87	57 000,00	592,13	1,05%
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	-
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 306,81	7 574,00	267,19	3,66%
6336	Cotisat° centres de gestion de la FPT & C.N.F.P.T.	32 508,74	34 042,00	1 533,26	4,72%
64111	Rémunération principale	1 368 361,09	1 338 547,00	-29 814,09	-2,18%
64112	NBI, suppl. familial de traitmt, indemnité de rési	20 875,44	17 490,00	-3 385,44	-16,22%
64114	Personnel titulaire - indemnité inflation	9 800,00	0,00	-9 800,00	-100,00%
64118	Autres indemnités	256 115,29	248 624,00	-7 491,29	-2,92%
64131	Personnel non titulaire - rémunérations	58 663,74	83 737,00	25 073,26	42,74%
64134	Personnel non titulaire - indemnité inflation	200,00		-200,00	-100,00%
64164	Emplois d'insertion - indemnité inflation	600,00	0,00	-600,00	-100,00%
64168	Autres emplois d'insertion	58 875,47	83 817,00	24 941,53	42,36%
64171	Rémunérations des apprentis	8 276,90	9 096,00	819,10	9,90%
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	231 592,50	239 984,00	8 391,50	3,62%
6453	Cotisations aux caisses de retraites	421 601,66	415 625,00	-5 976,66	-1,42%
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 885,48	7 246,00	2 360,52	48,32%
6456	Versement au FNC du supplément familial	4 483,00	1 000,00	-3 483,00	-77,69%
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	0,00	164,00	164,00	-
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	9 759,99	12 400,00	2 640,01	27,05%
6474	Versements aux autres oeuvres sociales	31 200,00	31 200,00	0,00	0,00%
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200,40	2 000,00	799,60	66,61%
6488	Autres charges du personnel	840,00	800,00	-40,00	-4,76%
012	**Charges de personnel**	**2 583 554,38**	**2 590 346,00**	**6 791,62**	**0,26%**

(Prévisions susceptibles de modifications d'ici le vote du budget)

Dans le principe d'améliorer les marges de manœuvre en fonctionnement, et compte tenu de l'importance de la masse salariale dans le budget des communes, le non remplacement des agents faisant valoir leurs droits à la retraite a été appliqué en 2022 et le sera également en 2023. Les remplacements seront assurés en interne.

Les prévisions de charges de personnel 2023 sont extrêmement contraintes (hausse de 0,26 %) et incluent notamment la hausse du point d'indice décidée par le gouvernement en juillet 2022.

ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES EFFECTIFS

Catégories	31/12/2022	01/01/2023	Prévisionnel 31/12/2023
Titulaires et stagiaires	59	59	57
Contractuels	2	2	2
Apprentis	1	1	1
PEC	4	4	4
TOTAL	66	66	64

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les hypothèses retenues pour construire le budget 2023

Les budgets 2023 (budget principal et budgets annexes) seront construits sur les hypothèses suivantes en matière de recettes :

- Concours financiers de l'État (**dotations**) stables ou en légère augmentation par rapport à 2022 (attente des notifications)
- **Fiscalité** : pas de hausse des taux, revalorisation des bases prévue par la loi de finances à 7,1 %
- Relations financières avec l'EPCI : **attributions de compensation** 2023 identiques à 2022, soit un montant de 748.995 €.

La principale recette de 2023 restera l'indemnité de la SMACL dans le cadre du sinistre de la tempête.

Pour rappel, la SMACL a versé en 2022 un acompte de 1,7 million d'euros. La majeure partie de l'indemnité devrait donc être versée en 2023. Son montant reste cependant encore à affiner. Ce point fait l'objet de discussions et réunions régulières entre la Commune, les experts et représentants de la SMACL en présence des services de l'État.

LES BUDGETS ANNEXES

Sur des principes et avec des objectifs identiques au budget principal, les dépenses de fonctionnement des budgets annexes seront, sauf dépenses exceptionnelles, stables.

L'abattoir

Après la provision du risque lié à la liquidation de la SRA de 320.000 € en 2021 et le paiement du protocole transactionnel en 2022 (150.000 €), le budget annexe Abattoir diminuera considérablement (hors reconstruction tempête).

Par ailleurs, un emprunt étant arrivé à terme en 2022, le remboursement de la dette diminue d'environ 26.000 €.

Le cinéma Max Linder

Sauf modification de la situation sanitaire en France et des mesures gouvernementales pouvant en découler, le budget 2023 prévoira une année quasi complète d'exploitation (réouverture le 22 février 2023).

En termes d'investissements, le solde de la reconstruction du bâtiment suite à la tempête sera inscrit en 2023. L'étude de la création d'une deuxième salle se poursuivra.

Le service assainissement collectif

La commune a débuté la réalisation du programme 2021-2030 :

- Réhabilitation du réseau de collecte en amont du poste de refoulement de la piscine (en cours de réalisation)
- Réseau rue Couleau et rue Jean Moulin (études en cours)
- Raccordement du hameau « Brandillou » sur le réseau d'Assainissement collectif (réalisé)

ainsi que divers petits travaux sur les réseaux d'assainissement collectif.

Le programme sera poursuivi en 2023.

Cependant, compte tenu des difficultés financières engendrées par les conséquences de la tempête, la Commune a demandé aux services de l'État de pouvoir reporter en partie ce programme.

Des subventions (État et agence de l'eau) ont été notifiées et pourront être inscrites en recettes d'investissement.

L'augmentation des tarifs de la redevance assainissement collectif votée en 2020 permettra d'autofinancer une partie des travaux et / ou de financer les échéances de nouveaux emprunts d'équipement.

Ce budget annexe ne bénéficiera pas d'une subvention d'équilibre (sauf opération d'ordre de remboursement de travaux d'eaux pluviales entre le budget principal et le budget annexe qui court jusqu'en 2023).

Le camping municipal

Sa gestion est confiée à un prestataire dans le cadre d'une délégation de service public.

Le budget camping est équilibré sans subvention du budget principal.

La régie culturelle de proximité

Le service culturel est tributaire à la fois de l'évolution de la situation sanitaire en France et de la réouverture, après travaux de reconstruction, de l'espace André Malraux et de la Collégiale Notre Dame. Les travaux devraient être achevés en juin pour l'espace Malraux et à l'automne pour la Collégiale. Le budget 2023 prévoira une année d'exploitation adaptée à ce dernier aléa.

Le budget annexe comprendra également une partie d'investissement pour les travaux de reconstruction des bâtiments culturels qui lui sont rattachés (bureaux culturels situés Notre Dame).

LA DETTE

Remboursement de la dette – échéances prévisionnelles 2023

(Données à titre indicatif, susceptibles de modifications notamment au niveau des taux appliqués aux emprunts variables et montants des échéances.
Échéances 2022 : hors nouveaux emprunts pouvant être contractés lors de l'exercice 2023)

BUDGET	CRD AU 31/12/2022	ÉCHÉANCE CAPITAL 2023	ÉCHÉANCE INTÉRÊTS 2023	ÉCHÉANCE 2023
PRINCIPAL	4 970 276,11	633 820,61	123 393,72	757 214,33
ASSINISSEMENT (hors AEP)	1 881 537,85	166 242,08	57 397,71	223 639,79
ABATTOIR	457 182,73	58 141,77	14 583,94	72 725,71
TOTAL	**7 308 996,69**	**858 204,46**	**195 375,37**	**1 053 579,83**

Le capital restant dû théorique au 31/12/2023

(Données à titre indicatif, susceptibles de modifications notamment au niveau des taux appliqués aux emprunts variables et montants des échéances.
Hors échéances des emprunts pouvant être contractés lors de l'exercice 2023)

BUDGET	CRD THEORIQUE AU 31/12/2023
PRINCIPAL	4 336 455,50
ASSINISSEMENT (hors AEP)	1 715 295,77
ABATTOIR	399 040,96
TOTAL	**6 450 792,23**

Le désendettement se poursuit.
Sans emprunt en 2023, le CRD au 31/12/2023 aurait été de 6,450 millions €.

Les circonstances exceptionnelles obligent cependant la Commune à contracter un emprunt important en 2023.

Les prêts arrivant à terme sur la période 2023-2026

Échéance à terme	2023	2024	2025	2026
PRINCIPAL	- €	48 317,99 €	32 076,22 €	252 157,94 €
ASST	10 274,76 €	- €	7 295,95 €	- €
ABATTOIR	7 578,05 €	-	-	834,56
TOTAL	**17 852,81 €**	**48 317,99 €**	**39 372,17 €**	**252 992,50 €**

Compte tenu de la situation financière complexe de la ville et de la nécessité de financer la reconstruction et la réhabilitation des bâtiments, il devra être tenu compte des prêts arrivant à terme afin de maintenir une échéance conforme aux possibilités de remboursement de la commune.

L'INVESTISSEMENT

Les restes à réaliser 2022

Les restes à réaliser concernent uniquement la section d'investissement.

Il s'agit des dépenses (devis, contrats, marchés) engagés c'est-à-dire ayant reçu un engagement juridique (signature du maire) mais non terminés ou non mandatés (payés) à la date de la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au 31 décembre 2022. Ils sont automatiquement reportés sur le budget suivant.

Il s'agit également des recettes d'investissement inscrites dont les crédits sont inscrits au budget mais que la Commune n'a pas reçus à la date de la clôture de l'exercice, c'est-à-dire au 31 décembre 2022.

Pour 2022, les restes à réaliser dépenses sont particulièrement importants et concernent pour la majeure partie les travaux de reconstruction suite à la tempête.

BUDGET PRINCIPAL	
BÂTIMENTS COMMUNAUX	19 036,40
AMEN. ET EQUIPEMENTS URBAINS	145 986,82
ECLAIRAGE PUBLIC	12 087,28
BÂTIMENTS SCOLAIRES	255,94
QUARTIER HISTORIQUE	567,28
ACQUISITION DE MATÉRIEL	49 953,90
RECONSTRUCTION TEMPÊTE 20 JUIN 22	2 691 161,63
TOTAL	2 919 049,25

RAR 2022	Montant TTC	Détail
BÂTIMENTS COMMUNAUX	19 036,40	*Réparation chaufferie police et école maternelle, réfection évaporateurs cuisine centrale*
AMEN. ET EQUIPEMENTS URBAINS	145 986,82	*Solde rue Boniface, solde parking cinéma, extension électrique, matériel pose adressage, matériel de sécuriation café du palais*
ECLAIRAGE PUBLIC	12 087,28	*Solde schéma directeur lumière, remplacement de foyers éclairage public*
BÂTIMENTS SCOLAIRES	255,94	*WC PMR école Ferry*
QUARTIER HISTORIQUE	567,28	*Solde MOE*
ACQUISITION DE MATÉRIEL	49 953,90	*Matériel informatique, petit équipement espaces verts, mobilier urbain, chenil, épareuse, remise en état matériel cuisine centrale, radiateurs tribunal*
RECONSTRUCTION TEMPÊTE 20 JUIN 23	2 691 161,63	*Remise en état des bâtiments impactés par la grêle*
TOTAL	2 919 049,25	

En termes de recettes, il s'agit de subventions d'équipement et d'un emprunt de 130.000 € pour le financement de la réfection de la rue Roger Boniface.

BUDGET PRINCIPAL	
BÂTIMENTS COMMUNAUX	64 433,99
AMEN. ET EQUIPEMENTS URBAINS	277 243,15
ACQUISITION DE MATÉRIEL	9 183,19
TOTAL	350 860,33

Restes à réaliser dépenses 2022 pour les budgets annexes

BUDGETS ANNEXES		
CINEMA	109 565,00	Reconstruction cinéma suite tempête
REGIE CULTURELLE	27 546,00	Reconstruction maison des artistes suite tempête
ASSAINISSEMENT	286 291,36	Solde Brandillou, travaux poste refoulement piscine, études préalables rue Couleau et rue Jean Moulin
TOTAL € TTC	423 402,36	

L'ensemble de ces dépenses et recettes sera reporté dans les sections d'investissement du budget principal et des budgets annexes.

ORIENTATIONS & PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE D'INVESTISSEMENT

Les orientations retenues par la municipalité de Ribérac pour 2023 et sur la mandature sont toujours les suivantes :

- Apporter un meilleur service à la population
- Maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Maintenir la stabilité des taux d'imposition
- Développer le niveau des recettes par :
  - La vente de foncier,
  - La revalorisation du patrimoine bâti en partenariat avec les organismes publics ou privés,
  - Le positionnement de la Ville dans le programme Petites Villes de Demain afin de recréer de l'attractivité et soutenir le développement du territoire avec le souci constant du respect environnemental et patrimonial,
  - La recherche active de financements (fonctionnement et investissement)
- Maîtriser le niveau d'endettement

A ce programme initial, en raison des circonstances exceptionnelles auxquelles a été confrontée la Commune de Ribérac au cours de l'année 2022 sont venus s'ajouter les objectifs suivants :

- La reconstruction et la réhabilitation des bâtiments municipaux impactés par la grêle
- Le maintien de l'équilibre budgétaire malgré le contexte défavorable

Le programme Petites Villes de Demain

Le programme Petites villes de demain, porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), est destiné aux communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et présentant des signes de fragilité. L'objectif est de renforcer le maillage du territoire, conforter le rôle structurant des petites villes dynamiques, riches de leur qualité de vie et respectueuses de l'environnement.

Le programme est un accélérateur de la relance et des transitions sur les territoires et rassemble l'appui de nombreux partenaires, en particulier les ministères de la cohésion des territoires et de la transition écologique, la Banque des territoires, le Cerema, l'ANAH et l'ADEME.

Pour le territoire de la Dordogne, ce sont 13 communautés de communes et 19 communes qui sont identifiées dans la démarche PVD, dont Ribérac.

La Commune de Ribérac présente en effet des fragilités aux plans économique, démographique et en matière d'habitat :

- Baisse et vieillissement de la population
- Fort taux de chômage
- Dévitalisation du centre-ville
- Habitat : logements peu adaptés (énergie, vieillissement de la population), forte vacance en centre-ville

La démarche prévoit la signature d'une convention d'une durée de 5 ans minimum, renouvelable, incluant le calendrier et le plan de financement des projets.

Le programme PVD de Ribérac comprend les orientations stratégiques suivantes :

- **« Habiter et vivre au cœur de Ribérac »**
  - Réhabiliter le parc de logements privés
  - Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins
- **« Animer le centre-ville et accroitre son rayonnement »**
  - Dynamiser l'offre commerciale de centre-ville
  - Entretenir les équipements et maintenir les services
- **« Façonner le cadre de vie ribéracois de demain »**
  - Mettre en valeur l'espace public et développer l'accessibilité et les mobilités
  - Adapter la commune changement climatique
- **« Renforcer l'attractivité économique et touristique de Ribérac »**
  - Développer des solutions pour l'emploi
  - Valoriser le Ribérac touristique et culturel

Orientation	Action	MOA	2023	2024	2025	2026	2027	2028 2032	Coût global HT
Axe 1 : Habiter et vivre au cœur de Ribérac	Mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAH-RR) - attribution de subventions aux PO et PB	CCPR	698 400 €	698 400 €	698 400 €	698 400 €	698 400 €		**3 492 000,00 €**
	Mettre en œuvre une opération programmée d'amélioration de l'habitat de revitalisation rurale (OPAH-RR) - suivi animation		41 499,32 €	41 499,32 €	41 499,32 €	41 499,32 €	41 499,32 €		**207 496,60 €**
	Suivi de la Taxe habitation logements vacants (THLV)	Ribérac	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €		**0 €**
	Conduire une étude d'opportunité et de préfiguration de la mise en place du « permis de louer » sur le centre-ville de Ribérac	CCPR et Ribérac	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		**50 000 €**
	Mettre en place, entretenir et animer une base de données des propriétaires de logements vacants		110 €	110 €	110 €	110 €	110 €		**550 €**
	Réhabiliter l'ancienne gendarmerie pour créer une résidence sénior	Domofrance	80 000 €	800 000 €					**880 000 €**
	Aménager l'ancien Hôtel de ville pour créer des logements locatifs	Périgord Habitat		500 000 €	500 000 €				**1 000 000 €**
Axe 2 : Animer le centre-ville et accroître son rayonnement	Préfigurer une étude stratégique commerciale et développement économique	CCPR et Ribérac	10 000 €						**10 000 €**
	Constituer une bourse des locaux commerciaux vacants	CCPR / Périgord Devlp.	46 €	46 €	46 €	46 €	46 €		**230 €**
	Mettre en œuvre l'opération « Mon centre-bourg a un incroyable commerce »	Ribérac	24 000 €						**24 000 €**
	Aider à la création d'une association des commerçants	Ribérac							
	Réhabiliter le gymnase municipal multisports	Ribérac	544 835 €	5 448 350 €					**5 993 185 €**
	Rénover le cinéma municipal par la création d'une deuxième salle	Ribérac			900 000 €				**900 000 €**
	Transformation d'îlots avec un conventionnement EPFNA - îlot Jean Moulin - rue du Minage / Notre Dame	Ribérac	133 333 €	133 333 €	133 333 €				**400 000 €**
	Sécuriser et adapter le restaurant le Café du Palais								

Axe 3 : Façonner le cadre de vie ribéracois de demain	Réaliser un schéma directeur aménagement lumière (SDAL)	Ribérac	8 897 €						**8 897 €**
	Mettre en œuvre le schéma directeur aménagement lumière (SDAL)	Ribérac	59 966,70 €	59 966,70 €	59 966,70 €	59 966,70 €	59 966,70 €	299 833,50 €	**599 667,00 €**
	Effectuer un bilan de consommation énergétique des bâtiments publics	Ribérac							
	Créer un réservoir de biodiversité (agroverger)	CCPR et Ribérac	71 786 €						**71 786,04 €**
	Réaliser un schéma directeur cyclable à l'échelle du territoire	CCPR	1 276 327 €	1 276 327 €	1 276 327 €	1 276 327 €	1 276 327 €	6 381 635 €	**12 763 270 €**
	Etude d'aménagement des abords immédiats de la Cité scolaire Arnaut Daniel	Département							
	Réaliser une étude stratégique de bourg (mobilités douces, valorisation paysagère)	Ribérac		5 500 €					**5 500 €**
Axe 4 : Renforcer l'attractivité économique et touristique	Accompagner la future Entreprise à But d'Emploi (TZCLD) sur une friche dans le centre-ville	Association PREVER							**532 425 €**
	Conduire une étude de faisabilité et d'opportunité pour créer des boucles d'itinérance visant à structurer l'offre touristique	CCPR	35 000 €						**35 000 €**
	Réhabiliter l'église Notre Dame de la Paix	Ribérac	846 572 €	686 692 €	686 692 €	686 692 €	686 692 €	3 433 460 €	**7 026 800 €**
	Renouveler le label "Ville Active et Sportive"	Ribérac	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	**0 €**

Les prochaines étapes de la démarche :

- 23/02/2023 : Comité de pilotage de validation de l'ORT
- 07/03/2023 : validation du projet de convention en conseil municipal
- Date à définir : validation du projet de convention en conseil communautaire
- 28/03/2023 : signature de la convention-cadre ORT par l'Etat, la CCPR et la Ville de Ribérac
- Janvier ou février 2024 : comité de projet – 1er bilan après la signature de la convention d'ORT

Le périmètre de l'ORT (opération de revitalisation du territoire) :

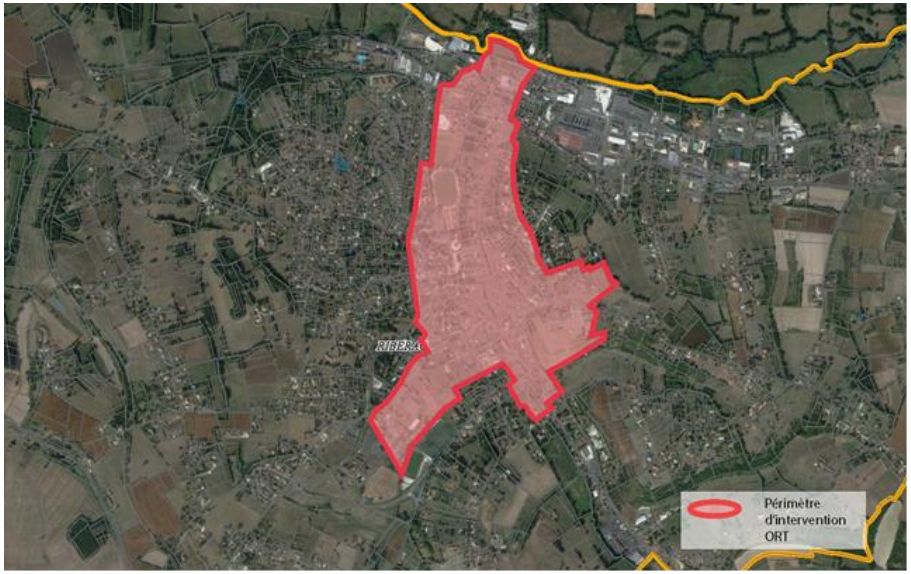

La localisation des actions PVD à Ribérac :

Les travaux de reconstruction des bâtiments communaux impactés par la tempête de grêle du 20 juin 2022

La quasi-totalité des bâtiments communaux a été impacté, plus ou moins lourdement, par la tempête. Les travaux de reconstruction ont été entamés dès l'été 2022 et devraient être achevés fin 2023 (sauf gymnase et église Notre Dame)

A la fin du mois de février, les travaux suivants ont été mandatés et / ou engagés :

Opération de reconstruction suite à la tempête de grêle - Situation au 27/02/2023	Budget principal	Budget cinéma	Budget régie culturelle	Budget abattoir	TOTAL
Dépenses engagées non mandatées	2 591 355,52	105 501,42	27 546,00	-	**2 724 402,94**
Dépenses mandatées	931 215,26	117 892,60	-	-	**1 049 107,86**
TOTAL	**3 522 570,78**	**223 394,02**	**27 546,00**	**-**	**3 773 510,80**

Le coût total de la reconstruction est estimé à environ 17 millions d'euros HT.

Dépenses	Estimation	Estimation
	HT	TTC
Travaux bâtiments	5 587 853 €	6 705 424 €
MOE - études bâtiments	254 641 €	305 569 €
Travaux gymnase (reconstruction suite tempête)	1 377 535 €	1 653 042 €
MOE - études gymnase tempête	151 529 €	181 835 €
Travaux église (reconstruction suite tempête)	762 677 €	915 213 €
MOE - études église tempête	83 895 €	100 673 €
Sous-total dépenses directes tempête	8 218 130 €	9 861 756 €
Travaux création d'un complexe multisports	2 590 815 €	3 108 978 €
MOE - études création d'un complexe multisports	284 990 €	341 988 €
Travaux église structure, restauration du patrimoine	5 509 298 €	6 611 158 €
MOE - études église structure, restauration…	670 930 €	805 116 €
Sous-total dépenses indirectes tempête	9 056 032 €	10 867 239 €
TOTAL TEMPETE	**17 274 162 €**	**20 728 995 €**

La réhabilitation du gymnase en complexe multisports

La Commune avait pour projet de réhabiliter le gymnase car le bâti vieillissant n'était plus aux normes. Suite à la tempête de grêle, le gymnase fortement sinistré, est **inutilisable et a été fermé**, ce qui précipite **l'urgence de réaliser les travaux de réhabilitation.**
Les dégâts occasionnés sur le bâtiment sont tels qu'ils ne permettent pas une réhabilitation a minima comme cela était initialement prévu.

Le chiffrage prévisionnel de ce nouvel équipement (phase 1) est de **5,3 millions d'euros HT**. Sur cette somme, l'assurance pourrait prendre en charge une partie, restant à déterminer.

L'ensemble des financeurs a été sollicité pour la 1ère phase dont le plan prévisionnel de financement est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Type	**Montant HT**	**Type**	**Montant**	**%**
A. Etudes - Maîtrise d'œuvre (ingénierie)		**Financements sur l'ingénierie**		
Honoraires architecte 8,5% + études diag etc…	436 519	DETR 2023 ingénierie	130 956	30,00
		Autofinancement commune part assurance HT	305 563	70,00
Sous total A	**436 519**	**Montant total financement ingénierie**	**436 519**	**100**
B. Travaux		**Financements sur les travaux**		
Travaux de réfection du gymnase multisports (complexe sportif)	3 968 350	Subvention DETR 2022 (déjà accordée)	176 875	4,46
		Subvention DETR/DSIL 2023	835 750	21,06
		Subvention du Département (accordée en 2022)	255 725	6,44
		Subvention du Département 2023 (à répartir entre le contrat de territoire et plan gymnase	1 000 000	25,20
		Subvention Région	1 000 000	25,20
		ANS	500 000	12,60
		Fonds Vert - rénovation énergétique bâtiments publics	-	-
		Autofinancement commune part assurance HT	200 000	5,04
Sous total B	**3 968 350**	**Montant total financements part travaux**	**3 968 350**	**100**
Montant total HT (A + B)	**4 404 869**	**Montant total financement sur travaux + études…**	**4 404 869**	
TVA	880 974	FCTVA	722 575	16,404
		Autofinancement commune sur TVA (part.assurance)	158 399	3,596
Total TTC	**5 285 842**	**Total TTC**	**5 285 842**	

La première phase correspond à la démolition du gymnase et la construction d'un complexe multisports.

Une seconde phase pourrait être envisagée pour :
- ajouter des vestiaires et salles,
- augmenter le surface du dojo (pour la compétition),
- faire des aménagements extérieurs,
- mettre des panneaux photovoltaïques.

La réhabilitation de l'église Notre Dame de la Paix (1ère tranche)

L'église Notre-Dame de la Paix était déjà sous surveillance pour des **problèmes de fissures et un défaut de structure dès sa construction**. Il semble que cela provienne des fondations et de la nature du sol.

La **tempête de grêle** a dégradé la toiture mais aussi fortement endommagé la structure du bâtiment par la **très nette aggravation des fissures et la mise en jeu de la solidité du bâti.**

L'assurance devrait prendre en charge la toiture, les dégâts connexes (vitraux, revêtements muraux…) et un pourcentage à négocier concernant les fissures et la solidité du bâti.

Pour l'église de Notre-Dame de la Paix, les travaux sont en cours d'estimation (**environ 7,5 millions € HT**).

L'édifice est actuellement toujours fermé au public. Des travaux provisoires permettront sa réouverture temporaire (dans l'attente du passage de la commission de sécurité). Compte tenu de leur ampleur, les travaux seront étalés sur plusieurs exercices.

La 1ère phase correspond à la réparation des dégâts directs de la grêle (mesures conservatoires, toiture) et devrait faire l'objet d'un remboursement de l'assurance. Les phases 2 et 3 concernent les dégâts liés à la solidité du bâti. Ils ne rentrent pas dans les travaux indemnisés et feront l'objet d'un étalement en 10 tranches.

DÉPENSES			RECETTES		
Type	**Montant HT**	**Montant TTC**	**Type**	**Montant**	**%**
Travaux	762 677,49	915 212,99	Assurance	812 709,13	80
Honoraires MOE 11 %	83 894,52	100 673,43	Autofinancement - subventions	203 177,28	20
Sous-total phase 1 (mesures conservatoires, toiture, dégâts connexes tempête)	846 572,01	1 015 886,42	Sous-total phase 1	1 015 886,42	
A. Etudes - Maîtrise d'œuvre (ingénierie)			Financements sur l'ingénierie		
Honoraires architecte 8,5% + BC / SPS	550 929,80	661 115,76	DRAC	268 371,92	40
Etudes structure (BET, Instrumentation sur un an radar, G5)	120 000,00	144 000,00	DETR 2023 ingénierie	234 825,43	35
			Autofinancement commune	301 918,41	25
Sous total A	670 929,80	805 115,76	Montant total financement ingénierie	805 115,76	100
B. Travaux			Financements sur les travaux		
Phase 2 - reprise structurelle	2 214 148,60	2 656 978,32	DRAC	2 203 719,20	40
Phase 3 - restauration du patrimoine	3 295 149,40	3 954 179,28	Subvention DETR/DSIL 2023	1 101 859,60	20
		-	Subvention Région	716 208,74	13
		-	Fondation du Patrimoine	110 185,96	2
		-	Autofinancement commune	2 479 184,10	25
Sous total B	5 509 298,00	6 611 157,60	Montant total financements part travaux	6 611 157,60	100
Sous-total phases 2 et 3 (A+B) fissures, structure, solidité du bâti	6 180 227,80	7 416 273,36	Sous-total phases 2 et 3	7 416 273,36	
TOTAL	7 026 799,81	8 432 159,78	TOTAL	8 432 159,78	

La modernisation de l'éclairage public – la convention Nouvelle donne et le schéma directeur d'aménagement lumière

Par délibération du 08 décembre 2022, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur la signature d'une **convention de modernisation de l'éclairage public** avec le SDE 24.

Pour 2023, le plan de financement est le suivant. Les demandes de financement sont en cours de dépôt / d'instruction. Les travaux d'un montant global estimé de **719.600 € TTC** seront pris en charge par le SDE 24 (35 %) et par la Commune (65 %). Ils feront l'objet d'un **étalement sur 10 ans**.

Commune de RIBERAC	Nb foyers concernés	Coût unitaire estimé TTC	Estimation totale à financer TTC	Estimation totale HT	Participation SDE24 35 %	Participation commune 65%
Candélabres	*3*	*3 000 €*	*9 000 €*	*7 500 €*	*2 625 €*	*4 875 €*
Aérien (sur poteau ou façade)	*374*	*1 900 €*	*710 600 €*	*592 167 €*	*207 258 €*	*384 908 €*
Autres (encastrés, bornes, ...)	0		*- €*	*- €*	*- €*	*- €*
TOTAL	**377**		**719 600 €**	**599 667 €**	**209 883 €**	**389 783 €**

CONVENTION NOUVELLE DONNE - ECLAIRAGE PUBLIC

Année 2023

Dépenses / *Recettes*

Type	HT	Financeurs	HT	%
Candélabres	750	Participation SDE24	20 988	35
Aerien (sur poteau ou façades)	59 217	DETR 2023	20 988	35
		Fond vert	17 990	30
			0	0
		Autofinancement commune		0
Total	**59 967**	**Total**	**59 967**	**100**

L'étude Schéma directeur d'aménagement lumière est en cours (acompte versé en 2022, le reste en restes à réaliser 2023).
Le plan de financement est le suivant.

SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT LUMIERE

Dépenses			Recettes			Avancée
Type	Montant HT	Montant TTC	Type	Montant	%	
Etude	8 897 €	10 676 €	BDT	4 448,50 €	50%	Subvention attribuée
			Autofinancement	6 227,90 €	50%	2023
Travaux						
			Autofinancement			
TOTAL	**8 897 €**	**10 676 €**	**0 €**	**10 676 €**	**-**	**2 023 €**

La réfection de la rue Jean Moulin (réseaux + aménagement de la rue)

La **réfection du réseau d'eaux usées de la rue Jean Moulin** est inscrite dans le programme de travaux d'assainissement validé par le conseil municipal par délibération en date du 06 juillet 2021.

Suite à la réfection des réseaux eaux usées, eaux pluviales et d'adduction de l'eau potable, il sera nécessaire de procéder à la **réfection complète de la rue** comprenant :

- la réfection de la bande de roulement en enrobé à chaud (pris en charge par le Département),
- la mise en conformité et accessibilité des trottoirs de l'ensemble de la rue,
- le repositionnement des stationnements et places PMR,
- la matérialisation d'un cheminement cyclable,
- la reprise intégrale du carrefour (à l'intersection de l'avenue Guy de Larigaudie, rue Henri Crassat et rue du Four) afin de sécuriser l'entrée du centre-ville.

Assainissement rue Jean Moulin				
Dépenses		Recettes		
Type	**Montant HT**	**Type**	**Montant HT**	**%**
Travaux eaux usées	230 000	DSIL 2021	67 000	25
Etudes préalables	15 000	Agence de l'eau	187 600	70
MOE	12 005			
Divers	10 995	Autofinancement	13 400	5
TOTAL eaux usées	268 000	TOTAL EU	268 000	100
Travaux eaux pluviales	265 000	DSIL 2021	75 000	25
Etudes préalables	10 000			
MOE	13 475			
Divers	11 525	Autofinancement	225 000	75
TOTAL eaux pluviales	300 000	TOTAL EP	300 000	100
Travaux mise en conformité	102 093	DSIL 2021	31 250	25
Etudes préalables	6 000	Agence de l'eau	87 500	70
MOE	2 991			
Divers	13 916	Autofinancement	6 250	5
TOTAL conformité des branchements	125 000	TOTAL MCB	125 000	100
Total	**693 000,00**	**Total**	**693 000,00**	

Les demandes de financement relatives **aux travaux sur le réseau (eaux usées, eux pluviales, mise en conformité des branchements)** doivent être déposées auprès de l'Agence de l'eau.

L'inscription de ces travaux au budget est soumise à l'obtention des financements et d'un emprunt.

Dépenses			**Recettes**			
Type	**Montant HT**	**Montant TTC**	**Type**	**Montant HT**	**Montant TTC**	**%**
Travaux	152 851,00 €	183 421,20 €	DETR/DSIL 2023	76 425,50 €		50
			Département	38 212,80 €		25
			Communauté de communes	38 212,80 €		25
			Autofinancement		30 570,10 €	
Total	**152 851,00 €**	**183 421,20 €**	**Total**	**152 851,10 €**	**30 570,10 €**	**100**

La **partie aménagement de la rue** a fait l'objet d'une attribution de DETR en 2022. Cette enveloppe ayant été reportée sur la réfection de l'église Notre Dame, une nouvelle demande de DETR/DSIL a été faite au titre de 2023 selon le plan de financement ci-contre.

La convention EPFNA – veille foncière sur deux îlots en centre-ville

Par délibération du 26 octobre 2022, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le principe d'une collaboration avec l'établissement public foncier de Nouvelle aquitaine et sur la signature d'une convention tripartite avec cet établissement et la CCPR.

Pour rappel, l'EPFNA a pour vocation d'accompagner et préparer les projets des collectivités publiques par une **action foncière en amont** ainsi que par la **mise à disposition de toutes expertises et conseils utiles en matière foncière**. Il est un acteur permettant la mise en œuvre d'une politique foncière volontariste via l'acquisition de terrains nus ou bâtis destinés aux projets d'aménagement des collectivités.

L'EPFNA est habilité à **réaliser des acquisitions foncières et des opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement ultérieur des terrains** par les collectivités ou les opérateurs qu'elles auront désignés. Il peut également procéder à la réalisation des études et travaux nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

L'EPFNA intervient pour des projets :

- de logement,
- de développement économique,
- de revitalisation urbaine et commerciale des centres-bourgs et centres-villes,
- de lutte contre les risques et de protection de l'environnement.

La **veille foncière de l'EPFNA**, dans le cadre de la convention signée avec la Ville de Ribérac s'applique sur :

- la rues du Minage,
- la rue Jean Moulin,
- la rue du 26 mars 1944

îlot place Nationale et îlot place Brunet

La Commune s'est engagée sur un montant maximal de 400.000 € pour l'acquisition et l'aménagement de ces secteurs. L'EPF engage les dépenses dans le cadre d'une acquisition. Le remboursement par la Commune est demandé 5 ans après.

Une étude a été demandée à l'TD 24 pour l'aménagement suite à l'acquisition des biens.

La création de logements dans l'ancienne gendarmerie et dans l'ancienne mairie

Réhabiliter l'ancienne gendarmerie pour créer une résidence sénior	
Orientation stratégique	**Habiter et vivre au cœur de Ribérac**
Maître d'ouvrage	Domofrance
Description de l'action	**Contexte :** La commune de Ribérac vend au **bailleur social Domofrance,** un bâtiment d'une superficie de 230m², implanté en plein cœur de ville. Celui-ci a pour projet d'installer **une résidence pour sénior de 10 à 12 logements avec un local collectif résidentiel** afin d'y créer des activités pour les résidents et les personnes externes. Actuellement, ce bâtiment abrite au rez-de-chaussée l'office de tourisme et les étages sont dédiés à la location de logements. Les futurs logements : - 9 T1 et T2 aux étages - 3 T3 au rez-de-chaussée Un local collectif résidentiel viendrait compléter le RDC, en partie centrale, à destination du public sénior accueilli à terme au sein de cette résidence. **Objectifs** : - Proposer une offre de logements collectifs de qualité adaptée aux personnes âgée - Réhabiliter un bâtiment en centre-ville présentant un atout architectural
Plan de financement prév.	Acquisition du bâtiment par Domofrance à la commune de Ribérac : 80 000 €
Calendrier	2023 : date prévue de démarrage des travaux 2024 : date prévue de livraison
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLH de la CCPR
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action de réhabilitation contribue à : - Améliorer les conditions de vie des habitants (habitat indigne, précarité énergétique, adaptation au vieillissement ou adaptation à la perte d'autonomie et au handicap) - Renforcer l'attractivité du centre-ville de Ribérac en ouvrant une nouvelle offre de logements en plein cœur de Ribérac

La réhabilitation de l'ancienne gendarmerie en une résidence sénior est inscrite au programme PVD.

Aménager l'ancien Hôtel de ville pour créer des logements locatifs	
Orientation stratégique	**Habiter et vivre au cœur de Ribérac**
Maître d'ouvrage	Commune de Ribérac/Périgord Habitat
Description de l'action	**Contexte** : L'immeuble (ancien hôtel de ville) situé en centre-ville dans la rue du 26 Mars appartient à la commune de Ribérac et au groupe La Poste. Il abrite actuellement au rez-de-chaussée les locaux de La Poste et les 2 étages (R+1, R+2) ainsi que les combles désaffectés depuis 2015, sont entièrement dégradés. Périgord Habitat, par le biais d'un bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, souhaite aménager 12 logements collectifs locatifs sociaux aux 3 étages (R+1, R+2 et combles) de l'ancien hôtel de ville. Les bureaux de La Poste restent implantés au rez-de-chaussée. La typologie des futurs logements : – 1 appartement T1 ; – 8 appartements T2 ; – 3 appartements T3. **Objectifs** : – Réhabiliter un bâtiment vacant et dégradé présentant un atout architectural – Proposer une offre de logement de qualité et adaptée – Favoriser la mixité sociale en centre-ville
Plan de financement prévisionnel	Action portée par un partenaire territorial Périgord Habitat
Calendrier	Permis de construire accordé le 12 octobre 2022. 2023 : date prévue de démarrage des travaux 2025 : date prévue de livraison
Lien autres programmes et contrats territorialisés	PLH de la CCPR
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de suivi : – Réalisation des travaux – Ouverture des logements à la location – Date d'entrée des locataires Indicateurs d'évaluation : – Taux d'occupation des logements à 1 an – Nombre de locataires occupants la résidence / Nombre de logements loués – Perception des locataires et des riverains et commerçants environnants
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action de réhabilitation contribue à : – Améliorer les conditions de vie des habitants (habitat indigne, précarité énergétique, adaptation au vieillissement ou adaptation à la perte d'autonomie et au handicap) – Renforcer l'attractivité du centre-ville de Ribérac en ouvrant une nouvelle offre de logements en centre-ville

L'aménagement de l'ancien hôtel de ville en logements locatifs est inscrit au programme PVD.

Les opérations d'investissement en cours

Certaines opérations initiées avant l'exercice 2023 sont en cours de réalisation.

Opération	Montant € TTC de l'opération	Financeurs	Financements accordés	% de réalisation au 31/12/2022
Adressage	42 847,25 €	Département de la Dordogne	9 183 €	96,71%
Désimperméabilisation des sols (cimetière)	63 388,80 €	Agence de l'eau Adour Garonne Département de la Dordogne	36 977 € 12 678 €	60,86%
Parking du cinéma	80 724,48 €	Etat - DETR Département de la Dordogne	20 181 € 16 818 €	79,98%
Réfection de la rue Roger Boniface	169 307,47 €	Etat - DETR Département de la Dordogne	37 500 € 29 144 €	28,50%
Schéma directeur d'aménagement lumière	10 676,00 €	Banque des territoires	4 449 €	23,57%
Travaux assainissement collectif hameau de Brandillou (€ HT)	184 212,76 €	Agence de l'eau Adour Garonne	135 680 €	21,99%
Travaux d'assainissement collectif poste de refoulement piscine	73 257,26 €	Agence de l'eau Adour Garonne	53 957 €	0,58%

* *basé sur les paiements au 31/12/2022*

Les opérations d'investissement achevées en 2022

Opération	Montant € TTC de l'opération	Financeurs	Financements accordés
Réfection d'un logement communal (parc mairie)	11 077,26 €	-	-
Réfection du rez-de-chaussée de la mairie	61 309,50 €	Etat - DETR Département de la Dordogne	10 289 € 7 500 €
Isolation des archives de la mairie	9 921,99 €	Prime CEE	4 785 €
Sécurisation de la sortie de l'école Ferry et cité scolaire	10 568,93 €	Département (amendes de police)	7 715 €
Aménagement d'un terrain de padel	48 000,00 €	Département de la Dordogne CAR tennis	12 000 € 18 720 €

Les besoins d'investissement minimum

En 2023, certaines dépenses d'investissement courant sont nécessaires. Il s'agit notamment :

- Acquisition de matériel pour les services : cuisine centrale, services techniques…
- Remplacement de matériel informatique : remplacement nécessaire du serveur en 2023
- Mise en place de signalisation : enveloppe de 18.000 € (achat et pose de panneaux, travaux de peinture routière)
- Remplacement de chaudières dans les bâtiments communaux : enveloppe globale 200.000 € pour le cinéma, l'espace Malraux, le tribunal, la maternelle, la mairie (étalement à définir)
- Remplacement de véhicules : 2 véhicules en 2023 pour les services techniques pour un prévisionnel de 36.250 €
- Marché annuel de voirie : reste à réaliser de 23.000 € sur le marché 2021-2023